

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché; A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'Avis à la fin de la quatrième page. PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, 1 louis. Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an, 35 francs.

Prix des Annonces Dix lignes de petit-texte... 2/6 Audessus de six lignes et pas plus de dix... 3 Pour chaque ligne audessus de dix... 0/4 Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points. On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions. Jos. CAUCHON, rédacteur en chef. AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

Inauguration du Président Pierce.

Washington, 4 mars 1853. Neuf heures.—Les deux chambres ont siégé toute la nuit, et ne se retireront probablement que peu avant midi.

Seconde dépêche.

Depuis l'aube, de nombreux visiteurs se pressent autour de la statue de Jackson pour l'admirer. Des milliers de personnes essaient dans le Capitole et les lieux qui l'avoisinent.

Le premier train venant ce matin de Baltimore, seul, a amené environ 2,000 voyageurs. Les étrangers fourmillent dans la ville.

On se prépare aux parades militaires qui auront lieu aujourd'hui. Les Présidents Fillmore et Pierce ont reçu des sérénades pendant la nuit.

Troisième dépêche.

Onze heures et demie A. M.—La neige a cessé de tomber, le temps s'éclaircit et le soleil commence à paraître.

Le cortège part à midi de City Hall, il doit prendre avec lui le Président.

Les fenêtres des maisons, le long de l'avenue, sont garnies de dames et de drapeaux flottants.

Midi.—Le Congrès s'est ajourné. L'étendard des Etats-Unis a été abaissé, mais immédiatement arboré de nouveau sur l'assemblée du nouveau Sénat.

Le cortège opère une contre-marche dans l'avenue. Le général Pierce vient de monter en voiture.

Les cloches sonnent, le canon gronde et l'animation est extrême.

Quatrième dépêche.

Le cortège s'est mis en marche à midi. Le Président est sur le devant dans la voiture, avec le Président Fillmore à son côté. Il répond par des saluts aux vivats qui retentissent incessamment sur son passage.

La neige a recommencé. Le cortège est arrivé au Capitole à une heure, et les Présidents, accompagnés des personnalités officielles sont passés dans la chambre du Sénat.

A une heure et un quart, le maréchal du district avec les juges de la Cour suprême, suivis du Président et du Sénat, de tous les sénateurs, se sont dirigés en procession vers la partie Est du Capitole, où on avait élevé une immense estrade.

A une heure et demie, le général Pierce, ayant prêté le Serment Officiel, s'avance sur le devant de l'estrade, où il fut accueilli par des applaudissements frénétiques, et lut le discours suivant :

Mes concitoyens, C'est une consolation pour moi de sentir que nul cœur autre que le mien ne peut connaître le regret personnel et le chagrin amer à travers lesquels j'ai été élevé à une position plus convenable pour d'autres que désirable pour moi-même.

Les circonstances au milieu desquelles j'ai été mandé pour un temps limité à présider aux destinées de la République me remplissent d'un sentiment de responsabilité; mais je n'ai hélas! aucune appréhension que me le fasse redouter. Je me rends au poste qui m'a été assigné, non pas comme un homme qui l'a recherché, mais pour obéir à l'expression gratuite de votre volonté, solidaire seulement de l'exercice franc, fidèle et actif de mes meilleures facultés. Je devrais être, et je suis vraiment reconnaissant de la rare manifestation de la confiance de la nation; mais cela, loin d'alléger mes obligations, ne fait qu'ajouter à leur poids. Vous m'avez appelé dans ma faiblesse; vous devez maintenant soutenir par votre force. En considérant l'accomplissement des exigences raisonnables, vous n'oublierez pas les grands changements qui sont survenus, même dans ce dernier quart de siècle, et l'augmentation et la complication conséquentes des devoirs imposés dans l'administration de vos affaires domestiques et étrangères.

Des deux côtés de l'Océan, on s'est vivement préoccupé et on a vivement discuté si les éléments de force inhérente à la République avaient marché de pair dans son progrès sans rival au point de vue du territoire, de la population et de la richesse. Il y a moins de soixante-trois ans, le Père de son Pays fit, de l'adjonction alors récente de l'important état de la Caroline du Nord à la Constitution des Etats-Unis, un des sujets de sa félicitation spéciale.

A ce moment, pourtant, alors que l'agitation résultant de la lutte révolutionnaire s'était à peine apaisée, alors que nous ne faisons que sortir de la faiblesse et des embarras de la Confédération, il y avait une conscience évidente de vigueur égale à la grande mission si sagement et si bravement accomplie par nos pères. Ce n'était pas une assurance présomptueuse, mais une foi calme, émanant d'une appréciation claire des sources du pouvoir dans un gouvernement constitué comme le nôtre. Ce n'est point un paradoxe de dire que, quoique comparativement faible, notre nation nouvellement éclosée était intrinsèquement forte. Peu considérable en population et en ressources apparentes, elle était soutenue par une large et vivace intelligence des droits et un dessein inébranlable de les maintenir plus forts que les armements. Cela rayonnait du foyer de la révolution, tempère suivant les nécessités du temps. Les pensées des hommes de cette époque étaient aussi pratiques que leurs sentiments étaient patriotiques. Ils ne gaspillèrent aucune portion de leurs capacités en spéculations oiseuses et délusaires, mais s'avancèrent d'un pas ferme et intrépidement au-delà des bornes gouvernementales qui jusqu'ici ont circonscrit les limites de la liberté humaine, et plantèrent leur étendard où il s'est tenu malgré les dangers qui l'ont menacé du dehors et l'agitation qui à certains moments l'a formidablement menacé au dedans. Ils se montrèrent à la hauteur de la solution du grand problème que leurs esprits avaient compris à la clarté des premières lueurs de la révolution. Le but ne fut pas une chose à laquelle on rêva, mais il fut une chose réalisée. Ils avaient déployé, non-seulement le pouvoir pour accomplir, mais, ce qui est bien plus rare, d'après l'affirmation de toute l'histoire, les moyens pour maintenir. Les opprimés, à travers tout le monde, depuis ce instant au jour présent, ont tourné leurs yeux de ce côté, non pas pour trouver ces leurs étonnés ou craindre qu'elles ne s'évanouissent, mais pour se ranimer constamment par leur éclat constant et croissant.

En cela, notre pays a, à mon jugement, ainsi rempli son plus beau devoir envers l'humanité souffrante. Il a parlé et il continuera de parler, non-seulement par des mots, mais par des actes, le langage de la sympathie, de l'encouragement et de l'espérance, à ceux qui prêtent une oreille avide à ses accents, lesquels sont l'expression de la plus

vaute liberté rationnelle. Mais, après tout, les encouragements les plus chaleureux et les appels les plus puissants pour la liberté seront son histoire, ses épreuves et ses triomphes. Le pouvoir de notre plaidoyer repose d'une façon prééminente dans notre exemple; mais nul exemple, qu'on se le rappelle, ne peut-être puissant pour le bien durable, quelques avantages apparents qu'on puisse gagner, s'il n'est basé sur les principes éternels du droit et de la justice. Nos pères décidèrent d'eux-mêmes, et l'heure de protester, et l'heure de frapper. Ils furent les propres juges des circonstances au milieu desquelles il leur convint d'engager réciproquement leurs vies, leurs fortunes et leur honneur sacré, pour l'acquisition de l'héritage inappréciable qu'ils nous ont transmis. L'énergie avec laquelle s'ouvrit ce grand conflit, sous la conduite d'une Providence manifeste et bienveillante, la patience inébranlable avec laquelle il fut poursuivi jusqu'à son terme, ne furent surpassées que par la sagesse et l'esprit patriotique de concession qui caractérisèrent tous les conseils de nos premiers pères.

Un des preuves les plus évidentes de cette sagesse se trouve dans le fait que le travail actuel de notre système a banni un degré de sollicitude qui, au début, a troublé les cœurs hardis et les intelligences aux grandes vues. L'appréhension des dangers, suite de l'extension du territoire, de la multiplication des Etats, de l'accumulation des richesses et de l'augmentation de la population, s'est montrée sans fondement. Les étoiles, sur votre bannière, ont presque triplé leur nombre primitif, vos populations possèdent les rives de deux grands océans, et pourtant cette vaste croissance de peuple et de territoire ne s'est pas seulement montrée compatible avec l'action harmonieuse des Etats du gouvernement fédéral dans leurs sphères constitutionnelles respectives, mais a apporté une nouvelle garantie de force et d'intégrité de part et d'autre.

Avec une expérience aussi inspiratrice et reconfortante, la politique de mon administration ne sera contrôlée par aucune timide prévision que le développement territorial entraînera des maux avec lui. On ne peut, en vérité, déguiser que notre attitude comme nation et notre position sur le globe rendent l'acquisition de certaines possessions, qui ne sont pas dans l'enceinte de notre juridiction, éminemment importantes pour notre protection, sinon dans l'avenir, essentielle pour la conservation des droits de commerce et de la paix du monde. Si on les obtenait, ce ne serait pas par esprit d'enrichissement, mais dans un but évident d'intérêt et de sécurité nationaux, et d'une manière étroitement en rapport avec la plus stricte observation de la foi nationale. Nous n'avons rien dans notre histoire ou notre position pour provoquer l'agression; nous avons tout pour nous recommander de cultiver des relations de paix et d'amitié avec toutes les nations. En conséquence, des projets à la fois justes et pacifiques seront significativement exprimés dans nos affaires étrangères. Je pense que mon administration ne laissera aucune tâche sur nos magnifiques souvenirs, et j'espère que je puis en toute certitude donner l'assurance que nul acte dans la latitude légitime de mon contrôle constitutionnel ne sera toléré à l'égard de toute portion de nos concitoyens, qui ne pourrait réclamer une prompt justification devant le tribunal du monde civilisé. Une administration serait indigne de confiance à l'intérieur ou de respect au dehors, si elle cessait d'être influencée par la conviction que nul avantage apparent ne saurait être acheté à un prix aussi cher que celui de l'injustice ou du déshonneur national. Vous n'avez pas le privilège, comme nation, de parler d'un passé éloigné. Les incidents frappants de votre histoire, remplis d'enseignements et fournissant de nombreux aliments à une confiance souriante, sont renfermés dans une période comparative brève. Mais, si votre passé est limité, votre avenir est sans bornes. Ses obligations obstruent le sentier inexploité du progrès et seront illimitées comme sa durée. C'est pourquoi une politique saine et intelligente ne devra pas moins embrasser l'avenir éloigné que le présent qui nous presse.

Il vaut mieux arriver par la paix aux grands buts que nous visons comme peuple, et qui sont entièrement en rapport avec la tranquillité et les intérêts du reste du genre humain. Avec les nations voisines sur notre continent, nous devons entretenir des relations bienveillantes et fraternelles. Nous ne devons rien tant désirer pour elles que de les voir consolider leur force et suivre les sentiers de la prospérité et du bonheur. Si, dans le cours de leur accroissement, nous ouvrons de nouveaux canaux au commerce et créons de moyens des communications amicales, les bénéfices réalisés seront égaux et mutuels. Jusqu'ici nous avons été indépendants des complications des systèmes européens de politique nationale; nous avons heureusement été presque entièrement exempts de leurs guerres, de leurs tumultes, de leurs anxiétés. Tant que ces systèmes sont limités aux nations qui leur ont donné le jour et du ressort de leur juridiction légitime, ils ne peuvent nous toucher, excepté quand ils font un appel à nos sympathies dans la cause de la liberté humaine et du progrès universel; mais les vastes intérêts du commerce sont communs à toute l'humanité et les avantages du négoce et des communications inter-nationales doivent toujours présenter une noble carrière à l'influence morale d'un grand peuple.

Avec ces desseins fermement et honnêtement mis à exécution, nous avons droit d'attendre et mériterons en toute circonstance une prompte réciprocité. Les droits qui nous appartiennent comme nation ne doivent pas seulement être considérés; mais ceux qui sont la propriété de tout citoyen dans sa capacité individuelle, à l'intérieur et au dehors, doivent être religieusement maintenus. Tant qu'il peut distinguer chaque étoile à sa place sur cet étendard, sans avoir d'argent pour acheter un haut emploi ou de titre pour se procurer une place, il jouira du privilège et du droit bien avéré de toujours paraître sans confusion devant les princes, avec l'orgueilleuse confiance qu'il est lui-même d'une nation de souverains, et qu'il ne peut, pour des affaires légitimes, s'éloigner tant de son pays, que le mandataire qu'il laissera derrière lui à la place que l'occupe maintenant soit s'abaisser avec impunité sur lui la main de fer du pouvoir ou de la passion tyrannique. Il doit réaliser cela sur toutes les mers et tous les sols, où nos entreprises peuvent légalement compter sur la protection de notre drapeau. Le titre de citoyen américain est une panoplie inviolable pour la sécurité des droits américains; et, sous ce rapport, il est à peine né-

cessaire d'affirmer de nouveau un principe qui devrait maintenant être regardé comme fondamental. Les droits, la sécurité et le repos de cette confédération reposent comme complètement inadmissible l'idée d'une intervention ou colonisation de ce côté de l'Océan par tout pouvoir étranger au-delà de la juridiction présente.

L'occasion d'observer qui m'a été fournie par ma courte expérience comme soldat, a été confirmée dans mon propre esprit, répandue et nourrie chez les autres, depuis la formation du gouvernement, en ce sens que le maintien d'une nombreuse armée permanente dans notre pays serait, non-seulement dangereux, mais encore inutile. Ils ont également démontré l'importance, je dirai mieux, la nécessité absolue de la science militaire, et ont porté la pratique de cette théorie à un point si perfectionné, par les institutions fondées par notre armée, que, pour la discipline et l'instruction, il n'existe pas d'officiers plus distingués que les nôtres qui possèdent également des connaissances solides, le courage et le dévouement au service public, qualités qui ne les empêchent pas de se distinguer par leur haute moralité.

L'armée, comme elle est organisée, doit être le noyau autour duquel, à chaque besoin, la grande force de notre puissance militaire, le rempart le plus sûr pour notre défense—une milice nationale—puisse être rapidement formée et organisée selon les principes d'une bonne discipline. L'habileté et le dévouement de notre marine vous garantissent que ses actes à venir seront comme ceux du passé, et vous pouvez croire en toute confiance que le drapeau qui a flotté, sans avoir jamais vu ternir ses couleurs, sur toutes les mers, y flottera encore dans tout l'éclat de son honneur intact.

Maistous ces sujets, ainsi que beaucoup d'autres, seront signalés par ordre, dans quelque temps, à l'attention des différentes branches du gouvernement que je considérerai toujours avec un profond respect, et avec l'entière confiance que leurs membres m'accorderont leur aide et leur appui, dont j'aurai tant besoin pour mener à bonne fin ce que leur expérience m'auroit suggéré.

Dans l'administration des affaires intérieures, vous comptez sur un entier dévouement au service public et sur l'observation d'une sévère économie dans tous les départements, économie si évidente qu'elle ne puisse jamais sans injustice être mise en question. Si ce désir si naturel ne pouvait être réalisé, j'avoue franchement qu'une de vos principales espérances serait détruite et que mes efforts pour arriver à cet important résultat n'aboutiraient qu'à une non réussite humiliante. Les emplois publics ne doivent être seulement considérés que comme des aides apportant leur concours à l'accomplissement de ces projets; et comme l'emploi ne confère aucune prérogative, aucun désir d'avancement ni aucun droit, l'intérêt public demande impérieusement qu'on les considère uniquement dans leurs rapports avec les devoirs à remplir. Les bons citoyens peuvent réclamer la protection des bonnes lois sur l'influence bienveillante d'un bon gouvernement; mais ce réclamer comme dues des fonctions publiques, c'est ce que le peuple d'une République ne doit jamais reconnaître. Aucun homme raisonnable d'aucun parti ne doit s'attendre à ce que l'administration soit si peu soucieuse de sa responsabilité et des éléments manifestes de succès, pour nommer des personnes connues pour agir sous l'influence d'une hostilité politique et des préjugés des partis, à des postes qui demandent, non-seulement un travail sévère, mais une coopération cordiale.

Je n'ai ni engagement implicite à ratifier, ni récompense à accorder, ni ressentiment à nourrir, ni désir personnel à consulter dans le choix des positions officielles; je remplirai cette mission délicate et difficile, n'admettant aucun motif qui ne soit digne de mon caractère ou de ma position, et qui n'ait en vue l'accomplissement d'un devoir et les intérêts de mon pays.

Je dois rendre compte de mes obligations à la masse de mes concitoyens, mais à eux seuls. Des idées plus grandes que celles d'un élévation personnelle ont dirigé l'énergie de leurs efforts dans les élections dernières, et ils ne seront pas déçus. Ils réclament de moi diligence, intégrité et capacité dans toutes les circonstances, toutes les fois qu'il y aura des devoirs à remplir. Sans cette qualité dans les hommes chargés des services publics, des lois, même plus sévères, pour prévenir ou punir la fraude, la négligence ou le péculat, seraient de vaines lois. Avec des employés fidèles, elles deviennent utiles. Mais là ne sont pas les seuls points sur lesquels se porte votre vigilante attention: les dangers d'une concentration de pouvoirs dans le gouvernement général d'une confédération aussi vaste que la nôtre, sont trop manifestes pour être mis de côté. Vous avez donc le droit d'exiger que vos agents, dans tous les départements, observent strictement les limites dans lesquelles ils doivent se renfermer d'après la constitution des Etats-Unis. La grande œuvre de notre liberté constitutionnelle dépend d'une distribution convenable de pouvoirs entre l'Etat et les autorités fédérales, et l'expérience a démontré que l'harmonie et le bonheur de notre peuple dépendent aussi d'une distinction juste entre les droits séparés et la responsabilité des Etats, et vos droits communs ainsi que vos obligations sous le gouvernement général.

Ces considérations sont, dans mon opinion, ce qui doit former la base réelle de notre entente à venir relativement aux questions qui ont le plus sérieusement troublé la tranquillité publique. Si le gouvernement fédéral se renferme dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont accordés par la constitution, il est presque impossible que son action sur aucune question à venir puisse menacer les institutions des Etats ou intervenir dans le droit de ces Etats, de diriger leurs affaires domestiques selon la volonté de leurs propres citoyens.

En exprimant d'une manière brève mes opinions sur un sujet important qui a récemment agité la nation à un degré presque incroyable, je n'ai d'autre mobile qu'un désir ardent de consolider cette union—qui nous a faits ce que nous sommes—versant sur nous des bénédictions et nous conférant un pouvoir et une influence que nos pères auraient eu de la peine à prévoir, quand bien même leurs plus ardentés espérances dans l'avenir se fussent réalisées. Les sentiments que j'annonce aujourd'hui n'étaient pas inconnus avant que la voix du peuple qui m'a appelé ici ne se fût fait entendre. Ma position, à ce sujet, était claire et sans équivoque; elle se trouvait dans le bulletin de mes paroles et de mes actes, et, si j'y fais allusion aujourd'hui, c'est que mon silence pourrait peut-être se trouver mal interprété! Avec l'union sont enchaînées nos meilleures et plus

chères espérances sur cette terre. Sans elle, que sommes-nous individuellement ou collectivement? Que devient ce champ toujours ouvert à l'avancement de notre race, en religion, en gouvernement, dans les arts et dans tout ce qui élève et embellit le genre humain? De cette constellation radieuse qui illumine à la fois notre propre route et indique aux nations en lutte le sentier qu'elles ont à suivre, qu'une seule étoile se perde, et si une obscurité complète ne survient, au moins le lustre du tout se trouve terni.

Que mes concitoyens reçoivent aussi l'assurance qu'aucune catastrophe de cette nature ne peut survenir, aussi longtemps que j'aurai le pouvoir de l'empêcher. C'est pour moi une ferme et vitale croyance que, de même que l'union a été la source de notre prospérité jusqu'à ce jour, sous l'œil paternel de la Providence, de même elle est le plus sûr garant de la continuation des bénédictions dont nous avons joui, et que nous sommes liés d'une manière sacrée de transmettre intacte à nos enfants. Le champ de discussion libre et calme est ouvert dans notre pays, et il le sera toujours; mais il n'a jamais été et ne sera jamais fermé au bien dans un esprit de partie d'égoïsme. Les fondateurs de la République agissent, selon les événements tels qu'ils se présentent à eux, avec patriotisme et abnégation, et ainsi que le temps l'a prouvé, avec une sagesse intelligente que nous ferons bien de toujours consulter. Toute mesure tendant à raffermir les sentiments fraternels de tous les membres de notre Union ont eu ma sincère approbation. J'opposerai une résistance prompte et sévère à toute théorie sociale ou gouvernementale, qu'elle soit le produit d'une ambition fébrile ou d'un enthousiasme morbide, de nature à dénouer les liens de l'affection et de la loi qui nous unissent. Je crois que la servitude involontaire telle qu'elle existe dans les différents Etats de la confédération est reconnue par la constitution. Je crois qu'elle est fondée comme tout autre droit admis, et que les Etats où elle existe ont droit à des remèdes efficaces pour maintenir les prescriptions de la constitution. Je maintiens que les lois de 1850, communément appelées les "Mesures du Compromis," sont strictement constitutionnelles et doivent être mises en pratique sans hésitation. Je crois que les autorités constituées de cette République sont tenues d'avoir égard aux droits du Sud à cet égard, de la même manière qu'ils considéreraient aucun autre droit légal et constitutionnel, et que les lois qui doivent les rendre obligatoires doivent aussi être respectées et exécutées, non pas avec une répugnance encouragée par des opinions abstraites, quant à ce qui concerne leur application dans un état différent de société, mais volontairement et selon la décision des tribunaux auxquels appartient leur interprétation. Telles ont été et telles sont mes convictions, et d'après elles j'agirai. J'espère ardemment que cette question est en repos et qu'aucune excitation fanatique de parti ou ambitieuse ne viendra menacer la stabilité de nos institutions ou obscurcir la lumière de notre prospérité.

Mais que le fondement de nos espérances ne s'appuie pas sur la sagesse des hommes. Il ne suffit pas seulement que les préjugés de parti ne trouvent aucune place dans nos délibérations publiques; il ne suffit pas que les conseils téméraires des passions humaines soient repoussés: nous devons sentir qu'il n'y a d'autre sécurité nationale que celle qui s'appuie sur l'humble soumission de la nation envers Dieu et sur sa providence toute-puissante. No s'avons marché sans danger à travers une crise périlleuse; de sages conseils, semblables à ceux qui nous ont donné la Constitution, sont parvenus à la maintenir. Rappelons-nous cette époque comme un avertissement, mais non comme un encouragement, dans aucune partie de l'Union, pour tenter des épreuves dont la réussite est exposée à tant de hasards.

Que cette conviction pénètre au fond de tous les cœurs, que, malgré la beauté de notre système, il n'est pas de puissance ni de sagesse humaine qui puissent en réunir les fragments éparés, s'il venait à être brisé. Place comme je le suis, presque en vue des vertes pelouses de Monticello, et, pour ainsi dire, à portée de la tombe de Washington; entouré des souvenirs chéris du passé flottant au-dessus de ma tête comme autant de voix éloquentes venues du ciel, je ne puis exprimer de plus vif désir pour mon pays que celui de voir la bienveillante Providence qui a souri à nos pères rendre leurs enfants capables de conserver les bénédictions dont ils ont hérité.

L'immense arène devant la façade Orientale du Capitole était envahie par des flots innombrables de populaire.

Après le discours, le cortège se reforma comme précédemment et accompagna le Président Pierce au séjour du pouvoir exécutif en laissant M. Fillmore à Willards.

Quatre heures (P. M.). Le discours d'inauguration a été prononcé d'une voix admirablement claire et distincte, et avec un maintien ouvert mais digne.

Des masses compactes ont suivi le président à White House. M. Fillmore a pris immédiatement possession à Willards, des appartements que venait d'abandonner le général Pierce. Il a l'intention de se occuper pendant quelques jours, avant de commencer son voyage dans le Sud.

M. Fillmore a dîné ce soir avec le président Pierce à la demeure présidentielle. La neige a continué de tomber légèrement pendant le jour. Ce soir, plusieurs bals et divertissements sont donnés aux miliciens et autres hôtes de Washington.

Abd-el-Kader. Le Moniteur annonce en ces termes l'arrivée à Brousse de l'émir Abd-el-Kader. L'émir est arrivé le 17 janvier à Brousse. Sa famille et celles de ses deux anciens kalfis l'ont rejoint le lendemain. Tout son monde est aujourd'hui parfaitement installé.

L'émir et tous les siens paraissent enchantés de Brousse. Le satisfaction d'avoir touché au terme d'un long voyage et d'échapper enfin aux fatigues de la mer et aux gênes du navire est sans doute pour quelque chose dans la joie qu'ils témoignent; mais le séjour de Brousse semble plaire, par lui-même, à tous nos Arabes. Ils y ont été bien reçus, et augurent bien pour l'avenir des bienfaits de cette nouvelle période de leur existence.

Le gouverneur de Brousse leur a fait un accueil

plein de distinction. Par ses ordres, un des principaux personnages de la ville, Si-Moklita-Bey, était venu l'attendre depuis plusieurs jours à Guemelek, le port de Brousse, avec ses propres chevaux, sa plus belle selle et sa voiture. Une escorte de cavaliers l'attendait également, et la majeure partie des officiers de la maison du pacha sont venus le complimenter de sa part et grossir en route l'escorte partie de Guemelek.

Sa Hauteurs le sultan a affecté une des belles maisons de Brousse au logement de l'émir; cette maison a été garnie de tapis et de divans aux frais de Sa Hauteurs.

L'ameublement et l'installation ont été complétés par les soins du Gouvernement français, et l'établissement de la famille de l'émir est aujourd'hui des plus parfaits. Les familles des deux anciens kalfis sont installées dans des maisons voisines.

Les généreuses intentions de l'Empereur à l'égard d'Abd-el-Kader ont produit le meilleur effet sur l'esprit de l'ancien hôte du château d'Amboise. Il en a témoigné sa reconnaissance dans les termes les plus vifs et les plus sincères.

La frégate à vapeur le Labrador, qui a transporté Abd-el-Kader, a quitté Moudania pour retourner à Constantinople et y laisser les personnes de l'ambassade française qui ont accompagné l'émir jusqu'à Brousse.

En prenant congé de M. de Saint-Simon, commandant de la frégate, et des officiers qui composent son état-major, Abd-el-Kader les a vivement remerciés des bontés dont il a été l'objet, pendant tout le voyage, et il a dit qu'il avait conçu la plus haute idée de notre marine comme de notre armée; qu'il s'est écrié :

"J'éprouve, commandant, une bien vive douleur à me séparer de votre belle frégate, car à son bord je suis encore sur la terre de France. Du fond de la retraite où mes derniers jours vont s'écouler, je penserai sans cesse à votre pays si noble, si grand, si généreux, et lorsqu'une volonté suprême m'appellera dans une autre vie, avant de quitter cette terre, mon dernier soupir sera pour la France, que j'aime, et où je laisse tant de chers amis."

La frégate doit se rendre à Alexandrie, d'où elle rentrera directement à Toulon.

Exposition Industrielle. Une deuxième adresse émanée du comité organisé à Québec dans le but de préparer l'exposition industrielle fait connaître que cette exposition est fixée au 17 mai prochain, conformément à une résolution prise par ce comité à la suite de la réception de la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Québec, 5 mars 1853. Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 31 janvier dernier, dans les interêts de l'exposition industrielle de Québec, a été prise en considération par le gouverneur-général en conseil.

Son Excellence me commande de vous informer que l'exécutif sera prêt à donner son aide en nommant, pour le gouvernement, une ou plusieurs personnes dans chacune des villes de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto, qui agiront de concert avec les personnes qui pourront être nommées par ces localités comme comité pour faire choix et prendre soin des articles qui seront considérés par lui (sous réserve de l'approbation du gouvernement) comme dignes d'être transmis à New-York; et que l'exécutif se chargera de pourvoir à ce que les dits articles soient transportés à cette dernière ville et rapportés de là, libres de toutes dépenses pour les intéressés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, A. N. MORIN, Secrétaire.

A. W. A. Holwell, éer., Sec. com. de l'exposition industrielle de Québec.

Le comité a pris les résolutions suivantes : 1.—Qu'une réponse convenable soit adressée à l'honorable secrétaire provincial.

2.—Que le mardi 17 mai prochain soit fixé comme jour auquel s'ouvrira l'exposition industrielle de Québec.

3.—Qu'une deuxième adresse aux habitants de la ville et du district de Québec et des districts voisins soit immédiatement préparée et mise en circulation, faisant connaître la décision du gouvernement et le temps où l'exposition aura lieu.

4.—Que les divers collecteurs soient requis de faire immédiatement des demandes pour obtenir des contributions pécuniaires dans leurs quartiers respectifs; et que des listes de ces souscriptions soient publiées toutes les semaines.

5.—Que la décision du gouvernement soit de suite communiquée aux présidents des instituts des mécaniciens à Montréal, Kingston et Toronto, et qu'ils soient invités à donner leur coopération.

6.—Que ces procédés soient communiqués au secrétaire de l'exposition de New-York, et qu'on le requiert de transmettre des renseignements, etc.

7.—Que les éditeurs de journaux soient requis de publier un exposé de ces procédés pour l'information du public en général.

Le secrétaire archiviste a fait connaître qu'il a été reçu des avis de quelques-uns des endroits de la campagne au sud du fleuve, le notifiant qu'il est de l'intention de personnes y résidant de contribuer au succès de l'exposition de Québec.

Le secrétaire correspondant a fait rapport que C. N. Montzambert, éer., a promis de souscrire une livre cinq schellings.

Voici maintenant la SECONDE ADRESSE : Aux habitants de la ville et du District de Québec et à ceux des Districts voisins.

Le comité de l'exposition industrielle de Québec éprouve beaucoup de plaisir de pouvoir communiquer aux intéressés la copie éditée d'une lettre de l'honorable secrétaire de la province, faisant connaître qu'il a gracieusement pu à Son Excellence le gouverneur général en conseil d'accorder la demande du comité (à l'effet d'obtenir l'encouragement et l'aide du gouvernement exécutif, tout qu'y mentionné. En conséquence de cette mesure très libérale de patronage et d'encouragement de la part de Son Excellence, il a été décidé de suite que l'on fixât le jour où devra s'ouvrir l'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE QUÉBEC à mardi, le 17ème jour de mai prochain; et de porter avec instance à l'attention des divers habitants de la ville et du district

de Québec, et des districts circonvoisins, la con-  
venance de faire immédiatement des efforts éner-  
giques, non seulement afin de rendre cette expo-  
sition, sous tous les rapports, de cette importante  
section de la province, mais aussi pour assurer à ses  
ressources naturelles, agricoles et industrielles une  
honorable représentation à l'exposition universelle  
de New-York. Ce comité espère donc avec con-  
fiance que le Canada Est se fera justice en cette  
occasion, et que le nombre, la variété et l'importan-  
ce des spécimens de ses productions minérales,  
végétales et animales aussi bien que de ses manu-  
factures indigènes et de ses œuvres artistiques, qui  
auront été réunis sur un même point d'ici au 17  
mai prochain, surpasseront de beaucoup toute col-  
lection antérieure du même genre et qu'ils servi-  
ront à donner aux Canadiens eux-mêmes, à nos  
voisins américains et au monde entier, quelque idée  
de l'étendue et de la valeur des capacités et des res-  
sources de ce pays et à faire connaître ce que l'on  
peut justement en attendre, si elles sont bien pro-  
tégées et encouragées.

Il sera fait des arrangements convenables pour  
que les divers articles envoyés à l'exposition y  
soient logés, gardés et exposés convenablement, et  
il sera accordé, comme on l'a déjà dit, des primes  
pour tout article de mérite, indépendamment de sa  
valeur intrinsèque ou comparative; mais pour  
pouvoir assurer ces commodités et cette considéra-  
tion, il faut absolument se conformer à un besoin  
impérieux, c'est d'envoyer ces articles (adressés à  
l'un ou à l'autre des secrétaires) de manière qu'ils  
soient rendus sur le lieu le samedi 14 mai avant  
midi, au plus tard, et le plus tôt avant ce moment  
qu'on le pourra.

Les contributions en argent sont aussi instamment  
solicitées, afin de mettre le comité en état de rem-  
plir ses engagements et d'accorder des primes qui  
puissent jusqu'à un certain point répondre à l'objet;  
et lorsque la nature profondément intéressante de cet  
objet, au point de vue social, commerciale et patrio-  
tique, sera dûment prise en considération, il est con-  
vaincu que tout individu croira que c'est pour lui un  
privilège, non moins qu'un devoir de contribuer lib-  
rement à en assurer le succès dans la mesure de  
ses ressources pécuniaires.

N. F. BELLEAU,  
Président.

W. Antrobus Holwell,  
Secrétaire-correspondant.

Québec, 5 mars 1853.  
N. B.—Les demandes pour des places (conformes  
à la formule déjà mise en circulation) doivent être  
adressées au secrétaire-correspondant le plus tôt pos-  
sible.

G. T. CARY,  
Secrétaire-correspondant.

Sommaire des annonces nouvelles.

Emplacement à vendre.—Joseph Pelchat.  
Vente de livres.—  
Second concert de la société harmonique.

CANADA.

QUÉBEC, 15 MARS 1853.

Le vote sur le bill des corporations religieuses a  
jeté le ministère dans la consternation et dans la  
stupéfaction. Après le vote, M. Hincks, bien certain  
qu'il était encore sur son siège, et qu'il avait en-  
core son portefeuille dans la poche de son habit,  
respira longuement. Enfin, il parla, et après  
avoir exhalé sa colère comprimée durant quelques  
heures, il se sentit soulagé.

Ce bill n'occupera probablement plus l'attention  
de l'assemblée législative.

M. Drummond parla de coalition! A ce mot  
prononcé avec l'emphase de la scène, tout le monde  
se mit à rire, et l'on entendit répéter ironiquement:  
" coalition, coalition! "

Le procureur-général comprit, car il dit: " Au  
moins, il n'y a pas parmi nous de sacrifices de prin-  
cipes. "

Mais la frayeur ministérielle dure encore, comme  
il est facile de s'en convaincre par le mauvais  
vouloir des organes, et les larmes de la pensée  
que l'administration pouvait être vaincue et rem-  
placée par une autre.

Le plus lamentable des organes est la Gazette de  
Québec, qui discute sur les dangers courus, et en  
mesure toute la profondeur.

Ce journal commence par dire, ce qui n'est pas  
vrai, que " M. Cauchon, ce champion redoutable  
du catholicisme, a mis tout en action pour mon-  
trer que la religion catholique était la plus propre  
à avancer les intérêts temporels et spirituels de  
la société. "

Mais continuons à traduire:

" Il peut se faire que la prochaine malle nous  
apporte la nouvelle que le parlement impérial a  
passé un acte donnant à la province le droit de  
disposer des réserves. Si M. Brown avait réussi  
à renverser le ministère, cette nouvelle eût trou-  
vé au pouvoir le parti tory, le parti de la haute  
église, et alors on eût réglé par représailles la  
question des réserves. On en eût fait une nou-  
velle distribution; les intérêts du Haut-Canada  
eussent été conciliés par cette distribution et les  
réformateurs eussent pu faire la plaisante ré-  
flexion que, juste au moment où la consommation  
de leurs desirs venait d'avoir lieu, ou la coupe  
s'approchait de leurs lèvres, elle avait été ré-  
poussée. "

Nos ministres peuvent à leur aise s'indigner  
contre les ennemis du pouvoir, ils peuvent sou-  
pirer tristement à la pensée qu'il est possible de leur  
trouver des successeurs sur le sol de la patrie, et  
qu'après eux, ne viendra certainement pas le déluge;  
mais les débats du parlement impérial sur la  
question des réserves, et particulièrement les pa-  
rolles de quelqu'un des ministres sur nos corpora-  
tions religieuses, sont propres à faire sérieusement  
réfléchir le Bas-Canada et ses mandataires.

Nous les traduirons.

Nous extrayons de " Weekly Review " de Streets-  
ville, dans le Haut-Canada, l'article suivant, sur le  
bill matrimonial du Dr. Rolph, ayant soin néan-  
moins d'en retrancher quelques épithètes trop per-  
sonnelles à l'honorable docteur:

Une abomination nuptiale.  
" Le vieux John Rolph est entré au parlement et  
est devenu ministre au milieu des prodigieuses fan-  
fares des trompettes clair-grits. Si le Lac Ontario  
avait pu de quelque manière être mis en feu, le  
vieux John était destiné à être l'auteur de ce haut-  
fait. Selon lui, tout ce qu'il touchait devait se  
transformer en or de la Californie; et les bills qu'il  
devait introduire pour donner tout à chacun, et les  
chances qu'il devait extirper du corps politique du  
Canada, étaient trop nombreux pour être énumé-  
rés par ses plus ardens admirateurs.

" Eh! bien, le vieux docteur a pris son siège  
dans le cabinet, et les trompettes libérales de crier:  
" Maintenant vous allez voir ce que vous allez  
voir. " Chacun s'est mis à essayer ses lunettes et à  
suivre les mouvements de l'Esculape promu; mais  
quel n'a pas été le désappointement de ne le voir  
faire autre chose que retirer tous les trois mois les  
émoulements de son office!

" Des murmures sont sortis de la bouche des  
masses impatientes. Comme des gains criards  
dans la galerie d'un théâtre, on s'est mis à hurler  
et à crier à pleins poumons: " Levez le rideau! Tu

as reçu notre argent, Jack, donne-nous donc les pro-  
duits législatifs que tu nous as promis sur les huss-  
tings! "

" Ainsi poussé et pressé, le vieux sénior s'est  
enfin présenté sur la scène avec une mesure, dont  
la simple mention lui assurera une immortalité non  
moindre que celle dont jouissent Tom Paine, Vol-  
taire, et les autres adversaires éclairés du clergé  
et de la superstition!

" Nos lecteurs ont compris que nous faisons al-  
lusion au " bill du mariage pour le Haut-Canada " dont  
Rolph est le père.

" Nous n'exagérons pas en affirmant qu'on n'a  
jamais dans la province fait une plus infame tenta-  
tive de législation infidèle, que celle que nous si-  
gnalons en ce moment. Nous parlons après ré-  
flexion, en nous rappelant bien la satanisation de  
King's College, et la proscription de la religion de  
nos écoles communes!

" L'antique John propose qu'à l'avenir tout juge,  
préfet ou maire célèbre le mariage de ceux qui se-  
ront assez dépravés et dégradés pour se prévaloir  
de cette option. La seule cérémonie qu'on stipule,  
est la signature d'un contrat du même genre que  
celui que l'on passe pour la livraison d'une quan-  
tité donnée de bon lard destiné au marché, ou pour la  
vente d'un cheval.

" Nous ne croyons pas, comme nos amis les ca-  
tholiques-romains, que le mariage soit un sacre-  
ment, mais sans aucun doute nous le considérons  
comme " une sainte ordonnance faite par Dieu lors  
de l'innocence de l'homme, et qui signifie pour  
nous l'union mystique qui existe entre le Christ et  
son Eglise. " Nous nous rencontrons dans cette  
manière de voir avec la grande majorité des chré-  
tiens pratiquants. Nous avons cité dans la phrase  
précédente l'opinion de l'église anglicane; et les  
presbytériens, les méthodistes, les Baptistes et les  
indépendants reconnaissent tous, en substance, la  
même doctrine.

" Maintenant, se présente inévitablement la  
question de savoir qui a demandé un acte du parle-  
ment pour séculariser la solennité du mariage. On  
se trouvait " la pression extérieure " qui poussait  
ce m..... vieillard à essayer de souiller le livre  
des statuts par une loi qui se moque de la conven-  
ance d'associer la religion au rite du mariage?  
John Rolph! nous demandons réponse à ces ques-  
tions précises! Au nom d'une société chrétienne,  
nous avons le droit de vous les poser.

" Mais nous allons vous éviter la peine d'une  
réponse. Aucune dénomination n'a demandé ni  
même indiqué une pareille mesure! L'idée vous en  
appartient entièrement. Elle est née de cet an-  
tagonisme instinctif que tout traité nourrit dans  
son cœur contre la divine révélation! Si la Bible  
est vraie, le sort du rebelle est la " DAMNATION, " et  
ainsi l'intérêt de l'homme profondément sédi-  
cieux est de jeter du discrédit et du mépris sur  
toute doctrine et tout usage basés sur l'enseigne-  
ment de ce livre si grave.

" Oui, John Rolph, quelque fin ou dissimulé  
que vous soyez, telle a été l'origine de votre abomi-  
nable bill!

" L'idée n'en est nullement originale. Ce tri-  
plement maudit démagogue et blasphémateur,  
l'auteur de " l'Age de la Raison, " qui était l'am-  
bassadeur incarné du démon, a fait un code abso-  
lument semblable en principe à celui que l'impie  
John vient de proposer. Quand les insurgés de  
Dollard levèrent leurs mains contre les onts du  
Seigneur, Thomas Payne, qui, en tant qu'infidèle,  
se joignit de leur infame péché, leur donna, comme  
sa contribution au républicanisme, l'ébauche d'une  
loi civile du mariage. Le don fut accepté avec em-  
pressement par les rebelles, et depuis cette époque  
les Etats-Unis ont été déshonorés par cette naissance  
infame.

" Femmes du Canada, on vous a récemment  
appelées à protester contre l'institution de l'esclava-  
ge. Nous n'aimons pas à voir les femmes pren-  
dre l'attitude des agitateurs; mais si jamais on a  
pu imaginer une exception à la règle, elle doit se  
trouver dans la conduite de ce pécheur à cheveu  
gris, Rolph vous a profondément insultées, il vous a  
insultées honteusement, en supposant qu'une d'en-  
tre vous pût être assez dégradée pour adopter le prin-  
cipe de son bill!

" Courage donc, et dites au radoteur à sa barbe  
que vous n'êtes pas de nature à être vendues comme  
autant de vaches à lait par un contrat de commerce.  
Assurez-le que ce n'est que dans son imagination  
d..... et s..... qu'existe la fille qui voulût à ce  
point méconnaître les enseignements de ce livre  
sacré qu'il méprise. Informez-le vieux moqueur  
que lorsque nos premiers parents furent unis, leur  
Dieu " les bénit, " et que conséquemment vous ne  
consentirez jamais à un mariage qui ne recevrait  
pas la bénédiction du même Dieu!

" Quand le méchant vieux John commença à  
s'alarmer de la tempête d'indignation qu'il a sou-  
levée, il prétendit peut-être qu'il n'a commis aucun  
outrage, vu que le bill contient la clause suivante:

" Rien dans cet acte ne sera interprété comme in-  
tervenant dans aucune cérémonie religieuse, que les  
parties contractant le mariage pourront vouloir ob-  
server. "

" Cette exception n'améliore nullement l'affaire  
du vieux l.....

" Supposons que John introduisit une mesure  
pour légaliser la fornication (et cette supposition  
est loin d'être outrée puisque John est un pro-  
gressiste); serait-ce un palliatif à cet acte, haute-  
ment immoral, qu'il permit à ceux qui seraient assez  
foibles pour se revolter de pareils procédés, de con-  
tracter mariage selon l'ancienne coutume? Assu-  
rément non. Resterait toujours l'insulte faite à  
toute une société par la supposition qu'elle pût ren-  
fermer un être assez dégradé pour profiter du licen-  
cieux privilège!

" Quelle que misérable que soit cette exception,  
on a pris le soin le plus jaloux de l'empêcher de  
détruire le moins du monde le caractère diabolique  
du bill. John déclare soigneusement que " rien  
dans cet acte ne rendra nécessaire aucune céré-  
monie religieuse dont " les parties " peuvent vou-  
loir se dispenser. "

" C'est absolument comme si ce vieillard égaré  
avait dit:..... " Le maire officiant qui vous unit,  
mes amis, pourra marmotter une prière par-dessus le  
marché, si vous êtes assez faibles pour préférer une  
pareille niaiserie; mais de grâce n'oubliez pas qu'il  
n'est nécessaire d'avoir recours à aucune grimace de  
cette sorte! Si le fonctionnaire osait marmotter un  
" Dieu vous bénisse, " ordonnez-lui de se taire à  
l'instant, et menacez-le des peines et pénalités de cet  
acte, s'il persiste dans une conduite aussi illégale! "

" Nous espérons que nous n'aurons pas besoin de  
reprendre ce révoltant sujet. Pour l'honneur de la  
province, nous souhaitons ardemment qu'un parle-  
ment indigné étouffe cette lépreuse vipère à sa  
naissance, et la jetera à la tête du réprouvé  
FRANKENSTEIN qu'a enfanté un pareil monstre! "

" C'est ainsi que parle un journal protestant, et  
nous croyons ne pas nous tromper en disant que,  
d'une extrémité à l'autre du Bas-Canada, le bill du  
Dr. Rolph est regardé avec indignation et mépris.  
On a peine à croire qu'un ministre de la couronne  
ait pu présenter à la sanction du parlement une me-  
sure aussi immorale. C'est bien le cas de dire que  
c'est la loi du socialisme de la pire espèce!

" Nous savions bien que le parti clair-grit consi-  
dérerait l'hon. Dr. Rolph comme un de ses principaux  
chefs. Mais nous ne nous attendions pas qu'avec  
son éducation et son expérience, et en la compagnie  
d'hommes tels que nos ministres Bas-Canadiens,  
l'honorable docteur proposât jamais une mesure  
aussi inique et aussi dépourvue de pudeur.

Nous nous sommes trompés! La mesure la plus

irreligieuse, la plus infidèle, la plus dépravée que  
nous ayons encore vu présenter à notre parlement,  
c'est ce bill du mariage tel qu'imaginé par le Dr.  
Rolph. Ce projet de loi a pour but de mettre en  
pratique les théories de l'infidélité, et de détruire la  
base même de la paix domestique.

" Si l'on avait réellement foi en la sainteté de la  
famille, si l'on avait réellement en vue d'encou-  
rager ce que l'on faisait profession de vénérer, assu-  
rément le bill du Dr. Rolph ne devait pas être le  
résultat d'un pareil sentiment. On ne devait pas  
faire, en pratique, abolir un des sept sacrements de  
l'Eglise. On ne devait pas proposer de donner la  
sanction de la loi à la licence des mœurs, et à cette  
liberté effrénée de pensée qui n'est que l'absence  
de toute autorité. Par conséquent, on ne devait  
pas essayer de décider par une loi l'invalidité ou la  
validité du mariage, puisque l'état ne peut et ne  
sait faire autre chose que " régler les conséquences  
civiles du mariage. "

" Proposer une pareille loi, c'est réellement vou-  
loir ôter au mariage tout ce qu'il a de saint et de  
respectable, c'est vouloir l'abolir; c'est, comme le  
dit un publiciste distingué, vouloir réduire les  
hommes civilisés à la condition des animaux dé-  
raisonnables.

" Nous ne pouvons croire un seul instant qu'il  
puisse se trouver en parlement des représentants  
Bas-Canadiens pour appuyer cette mesure d'ini-  
quité, si toutefois l'administration a le triste cou-  
rage de laisser un de ses membres en proposer l'ad-  
option. Nous croyons au contraire que cette me-  
sure ouvrira les yeux aux plus incrédules du Haut  
et du Bas-Canada, et les engagera à témoigner  
d'une manière publique et éclatante que leurs prin-  
cipes passent avant tout, et que vouloir y porter at-  
teinte c'est soulever des tempêtes.

L'article qui précède était écrit, lorsque le Ca-  
nadien d'hier soir nous est parvenu.

L'organe du gouvernement feint de ridiculiser la  
manière sérieuse dont nous avons parlé du bill de  
M. Rolph. Il prétend que nous avons voulu parler  
ex-cathedra, mais que " véritablement il n'y avait  
pas de quoi mettre l'archevêque en émoi. "

" Nous répondrons que la question était assez grave  
pour mériter l'attention de tout homme qui tient à  
ses principes religieux; et ce ne sera jamais une  
raison pour les catholiques bas-canadiens de ne pas  
s'opposer à une mesure immorale, parce qu'elle " ne  
doit s'appliquer qu'au Haut-Canada. "

Malgré le persiflage du Canadien, on s'aperçoit  
que notre article ne lui a plu qu'à moitié. Aussi se  
hâte-t-il de nous faire des confidences au nom de  
ses maîtres. Il veut nous désarmer, en nous fai-  
sant part de la nouvelle suivante:

" M. Rolph, si nous sommes bien informé, dit-il,  
" n'a pas d'objection de retirer le droit de solen-  
niser les mariages aux maires, aux échevins,  
" aux juges de comté, et de ne le laisser qu'aux  
" ministres religieux. "

" Et pourquoi donc l'honorable docteur a-t-il fait  
présenter au parlement un bill immoral qui dit tout  
le contraire!

" Pourquoi l'honorable docteur n'était-il si fier  
qu'il en a envoyé des exemplaires par milliers  
dans tout le Haut-Canada?

" Qui lui a donc fait changer d'idée! Qui lui a  
fait mettre à l'ombre son principe socialiste, et lui  
fait substituer un principe tout contraire?

" Comment se fait-il que l'honorable ministre vous  
fasse annoncer qu'il " n'a pas d'objection à laisser  
aux ministres religieux, " ce que son bill veut leur  
ravir?

" Vous avez déclaré qu'il " n'y avait pas là de  
quoi mettre l'archevêque en émoi. " Devant qui  
done le ministre a-t-il cédé?

" Vous allez peut-être dire que ce n'est pas devant  
le Journal de Québec, mais on ne vous croira pas.  
On dira que les ministres Bas-Canadiens, compre-  
nant que les catholiques du Canada ne consenti-  
raient jamais à la violation des prérogatives sacrées  
de l'Eglise catholique, ont reculé devant les con-  
séquences de l'insulte que leur collègue a faite à  
la population catholique, et qu'ils l'ont forcé à re-  
noncer à une mesure qui révoque la conscience de  
tout homme honnête, et au sujet de laquelle le  
Journal a jeté le premier cri d'alarme.

" Dites tant que vous voudrez que ce n'était pas la  
peine de faire " un tapage épouvantable, " et ré-  
pétez qu'il " n'y avait pas de quoi mettre l'arche-  
vêque en émoi, " mais vous serez seul de votre  
avis, personne ne partagera votre indifférence.

" L'écrivain public, le journaliste qui comprend  
toute la dignité et toutes les obligations de sa mis-  
sion, n'a pas besoin d'attendre des ordres pour  
parler; il suit l'impulsion de son cœur et de sa  
conscience. Il marche spontanément à la recher-  
che et au triomphe de la vérité; il se hâte d'accou-  
rir au secours de la société en danger, et quand il  
a rempli son devoir, il ne se demande pas pour se  
justifier qui l'a envoyé, mais il se dit dans la satis-  
faction de sa conscience: J'ai fait ce que je devais,  
adieu que pourra.

" Ne dites pas que l'article du Journal n'est pas  
inspiré " d'en haut " ; mais affirmez que l'épiscopat  
du Canada désapprouve les doctrines promulguées  
dans cet article malencontreux; dites qu'elles sont  
condamnées, répudiées par cet épiscopat vénérable;  
dites que sous son inspiration, non seulement M.  
Rolph, qui disait au commencement de la session,  
" qu'il n'aurait aucune objection à incorporer des  
hommes dont l'enseignement serait l'infidélité, " ne  
retirera pas son bill, ni le remplacera pas par une  
autre mesure, moins socialiste, moins dans son  
principe, mais encore persévérera dans son projet  
original, en demandera la sanction au parlement;  
alors nous avouerons que nous étions dans l'erreur, et  
nous nous soumettrons de bon cœur à la désappro-  
bation de nos chefs religieux dans une matière reli-  
gieuse.

" Mais dites donc la vérité: vous fuyez, vous êtes  
battus, vous n'osez paraître devant le parlement  
avec cette mesure monstrueuse, vous l'abandonnez  
pour la remplacer par une autre, parce que vous  
decouvrez qu'elle serait repoussée par tous les  
membres du Bas-Canada.

" M. Rolph est socialiste, mais il ne veut l'être  
ostensiblement qu'à la condition que cela ne lui  
coûte pas son salaire et son portefeuille.

" Voilà toute la vérité, voilà tout le secret de sa  
reculade.

Les rapporteurs de la presse anglaise de cette  
ville ont fait dire à M. Cauchon qu'il avait dit " que  
les prostituées de Londres se recrutent principa-  
lement parmi les filles irlandaises catholiques. "

" Mais il a rien dit, et n'a pu rien dire de semblable,  
mais il a dit: " D'où viennent, ou se recrutent  
" d'ordinaire ces misérables créatures? Je ne le  
" dirai pas. "

" Il n'eût pu dire ce qui était contraire à la vérité  
et à l'histoire.

Chemin de fer du Nord.  
Nous apprenons que le Conseil Municipal du comté  
de Québec, à sa séance d'hier, a passé des réso-  
lutions et adopté à l'unanimité, une adresse aux  
trois branches du parlement, par lesquelles il se  
prononce en faveur du chemin de fer du Nord et  
de la garantie provinciale qu'il demande pour cette  
entreprise. Le représentant du comté, M. Chau-  
veau, est invité en outre à présenter la pétition à  
l'assemblée législative, et à y faire valoir les pré-  
tentions du comté.

Nous ne nous attendions pas à moins de la part  
du comté de Québec.

Revue Parlementaire.

LE BILL D'INCORPORATION DES SOCIÉTÉS DE CHARITÉ  
ET D'ÉDUCATION DE M. DRUMMOND.

Ce bill est une mesure ministérielle. Son ré-  
dacteur, M. Drummond, a déclaré que le sort de  
l'administration était lié à la passation de ce bill.  
Pour l'information des lecteurs, voici le résumé de  
cette mesure qui pourroit à l'incorporation d'asso-  
ciations pour les fins suivantes:

1°. Pour la construction, acquisition, entretien  
de toute église ou maison de culte public, sacristie,  
presbytère et autres dépendances de telle église ou  
maison de culte.

2°. Pour l'achat et l'entretien de cimetières.

3°. Pour l'érection, achat, entretien, adminis-  
tration de tout hôpital, asile d'aveugles, de sourds-  
muets, d'infirmités, de malades, de pauvres, de jeunes  
délinquants, de toute maison d'industrie, ou de  
toute autre institution de bienfaisance ou de  
charité.

4°. Pour l'établissement, achat, entretien, ad-  
ministration de tout séminaire, collège, académie,  
école, bibliothèque publique ou autre institution  
scientifique et littéraire.

5°. Cinq personnes ou plus désirant être incor-  
porées pour une ou plusieurs des fins ci-dessus  
énoncées, dresseront et signeront en triplicata, une  
déclaration désignant en termes clairs et fixes le  
but de la corporation, les noms de ses officiers, etc.  
Une triplicata sera envoyée au secrétaire provincial,  
et un autre triplicata déposé dans le bureau du con-  
servateur des hypothèques du comté. De plus cette  
déclaration sera publiée dans la Gazette du Canada,  
dans les langues française et anglaise.

6°. Après cette publication, la corporation se  
trouvera légalement constituée et jouira de tous les  
privilèges et pouvoirs accordés par la loi aux corps  
politiques incorporés.

7°. Les règlements de la corporation pourront  
être désavoués par le gouverneur dans les trois mois  
qui suivront leur envoi au secrétaire provincial.

Tel est en substance le projet de loi ministériel.  
Il est tellement vague, tellement général, qu'en  
vertu de ses dispositions, on pourra former des éta-  
blissements d'éducation pour enseigner l'athéisme  
et toute autre doctrine plus ou moins subversive  
des principes sur lesquels repose la société.

Ce bill a été introduit pour faire taire les criail-  
lements de nos institutions religieuses et charitables  
que les clair-grits, représentés dans l'adminis-  
tration par MM. Cameron et Rolph, ne cessent de  
faire entendre. On a d'abord voulu nier que  
cette mesure fut une concession aux prétentions  
des clair-grits, mais les déclarations faites  
lors de la discussion de ce bill, par MM. Drummond  
et Chabot ne permettent plus le moindre doute à  
cet égard. Si le parlement, si les députés Cana-  
diens-Français sanctionnent une fois le principe  
consacré par les déclarations de MM. Drummond  
et Chabot, nos institutions religieuses et autres tem-  
beront les uns après les autres sous le marteau dé-  
moussé des clair-grits; et il suffira à ces derniers  
de jeter quelques cris, et aussitôt l'œuvre de des-  
truction se fera.

Voilà qu'un ministre, M. Rolph, un des repré-  
sentants des clair-grits dans l'administration, veut, par  
un bill, attaquer un des sacrements de l'église ca-  
tholique, le sacrement de mariage. Qui empêchera  
de venir par un projet de loi, permettre aux catho-  
liques du Haut-Canada de se dispenser des six  
autres sacrements? Qui empêchera les clair-grits,  
ou les protestants fanatiques de l'école de M. Brown,  
de proposer une loi défendant les processions pu-  
bliques faites par les catholiques, parce que ces spec-  
tacles choquent leurs préjugés, etc.?

M. Drummond propose que le bill soit lu pour la  
seconde fois. Il dit que son but en proposant cette  
mesure générale est de diminuer l'épaisseur du vo-  
lume des statuts qui, au moyen de cette loi, seront  
réduits d'un tiers! Dans l'Etat de New-York, il  
existe une loi semblable passée en 1848.

M. Brown.—Je traiterai cette question comme  
une question purement politique. A mon avis ce  
bill, s'il demeurait loi, serait très préjudiciable aux  
intérêts du pays. Depuis l'Union, 60 chartes ont  
été accordées à ces institutions, et leur nombre est  
une cause d'alarme pour le Haut-Canada où l'on  
croit qu'elles possèdent des biens à un montant con-  
sidérable. Je n'approuve pas le régime monas-  
tique; il est le fléau de tous les pays où il existe.  
J'objeete à ce que l'éducation soit placée sous le  
contrôle de l'église. L'éducation n'est pas l'affaire  
du clergé qui est un mauvais instituteur. Son en-  
seignement n'est propre qu'à rétrécir l'esprit. Voyez  
la différence qui existe entre le Haut et le Bas-Can-  
ada; voyez l'Angleterre et l'Ecosse. Voyez les  
pays où l'éducation est entre les mains des prêtres;  
elle ne fleurit point. Rome et l'Espagne en sont  
des preuves convaincantes.

Dr. FORTIER.—Vous préférez élever les enfants  
dans l'athéisme.

M. Brown.—Non, mais l'éducation donnée par  
les prêtres conduit à l'athéisme. Voyez Rome! où  
trouve-t-on plus d'infidélité? L'honorable membre  
s'étend longuement sur tous les maux causés par  
les monastères et les convents. A l'appui de cette  
prétention cent fois émise et cent fois réfutée de  
la manière la plus complète, même par des écri-  
vains protestants, il cite l'histoire d'Angleterre de  
Macaulay.

Peut-on, dit M. Brown, nier ce que j'avance?  
Les pays protestants ne sont-ils pas plus riches, plus  
avancés, plus moraux que les pays catholiques?  
Voyez encore la différence qui existe entre l'an-  
cienne province du Bas-Canada, et le Haut-Canada  
qui n'a pas 30 ans d'existence; et cependant  
comme il est beaucoup plus avancé, beaucoup plus  
riche que le Bas-Canada.

M. CHAUVÉAU.—La raison de cette différence  
est facile à donner. C'est la même que celle qui a  
retardé l'Irlande, — la tyrannie.

M. Brown.—Mais sous le gouvernement fran-  
çais?

UNE VOIX.—C'est encore la tyrannie.

M. Brown.—Mais depuis l'Union, et il y a déjà  
de cela douze ans? L'honorable membre lit ici  
quelques extraits de Hallam et de quelques autres  
auteurs pour prouver que l'ignorance et la misère  
régnaient en maîtresses absolues dans les pays ca-  
tholiques romains.

Ce bill a été préparé pour faire taire les cris  
contre le grand nombre de corporations de cette  
nature.

Je suis prêt à ôter les écoles nationales pourvu  
qu'elles ne soient pas sectaires. Partout où le  
clergé dont l'affaire est de prêcher, a entrepris d'en-  
seigner, il a failli; ainsi tandis que l'ignorance la  
plus profonde règne à Rome, en Autriche, en Es-  
pagne, etc., l'Amérique et l'Ecosse sont émi-  
nemment instruites, et le système libre de tout  
esprit sectaire opérant en Irlande les meilleurs effets,  
tandis qu'en Angleterre l'ignorance prévalait par  
suite du caractère sectaire qu'on y donne à l'édu-  
cation. Pour répondre aux arguments avancés le  
soir précédent, M. Brown cite un journal de Londres  
pour prouver que les trois quarts des accusés devant  
les cours de police, sont des Irlandais catholiques.  
Il parle ensuite des hospices de la maternité en  
Italie, où les femmes de mauvais vie vont faire  
leurs couches et sont traitées si délicatement qu'on  
ne pourrait les prendre pour ce qu'elles sont. Le  
bill actuel produirait de semblables institutions ici.  
Whithead, dans un ouvrage récent sur l'Italie, dit  
que pour réformer ce pays il faudrait d'abord abolir  
les convents. Le révérend P. Mahoney, dans son  
témoignage donné devant la chambre des commu-  
nes, dit qu'à Rome sur 1400 mariages, il y a

800 épouses dotées par la charité publique. Le  
même auteur dont il lit des extraits, dit que l'im-  
moralité est énorme dans le royaume de Naples et  
de Sicile où les prêtres se font des revenus consi-  
dérables au moyen des messes, tandis que le peuple  
y est complètement ignorant.

M. LAURIS objeete ici à ce que M. Brown lise des  
extraits d'ouvrages. La chambre ayant mis de  
côté cette objection peu libérale, M. Brown  
poursuit:

Je ne crois pas que les mêmes effets se repro-  
duiraient en Canada, parce que le peuple y est trop  
éclairé, mais je maintiens que l'établissement de  
ces institutions tend à les produire. Telle sont mes  
vues, et chaque homme doit agir suivant les siennes.  
Tout ce que je demande, c'est qu'on n'encourage  
pas ces institutions. J'ai démontré que les maux  
qui en découlent ne se bornent pas aux institutions  
catholiques, mais qu'elles sont communes aux éta-  
blissements protestants de la même nature. Et  
c'est à cause de cela que plusieurs hôpitaux d'É-  
dimbourg vont être fermés. J'appelle l'attention  
de la chambre sur le fait que 10 millions d'acres de  
terres en Canada sont tenus en main-morte par ces  
institutions; et tandis qu'on veut abolir la tenure  
seigneuriale et les réserves du clergé, la chambre  
s'occupe à charger le pays de fardeaux plus consi-  
dérables que ceux qu'il a portés jusqu'ici.

M. HINCKS.—Les 10 millions d'acres dont vous  
parlez comprennent-ils les seigneuries?

</

le contrôle des syndics des chemins à barrières de Québec.

De L. Fiset et autres, commissaires d'école de la municipalité d'école de la paroisse de Sainte-Foye, comté de Québec, demandant une aide à même le fonds non approprié des écoles du Bas-Canada, pour établir une académie dans la dite paroisse.

Sur motion de M. Fortier, un comité spécial est nommé pour s'enquérir des circonstances sous lesquelles certains habitants du township de Shuwegan, district des Trois-Rivières, ont éprouvé des pertes dans la vente du bois de construction, tel qu'allégué dans la pétition d'Antoine Lajoie et autres, sans égard à l'indemnité réclamée par les pétitionnaires.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, la chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions pour amender et refondre les divers actes maintenant en force, relativement aux émigrés et à la quarantaine, et passe diverses résolutions qui seront rapportées mardi prochain.

L'honorable M. Morin, présente.—Réponse à une adresse du 3 mars courant, pour copie de toute communication qui pourrait avoir été adressée à des membres du conseil législatif, au sujet d'une indemnité pour les membres de la dite chambre.

Sur motion de Sir Allan MacNab, il est ordonné, que la dite réponse soit imprimée.

Le bill pour étendre les dispositions de l'acte d'union des compagnies de chemins de fer, aux compagnies dont les chemins de fer traversent la ligne du grand tronçon, ou touchent aux places ou touchent aussi la dite ligne, est lu pour la troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, pour définir les droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter le rachat, étant lu.

L'honorable M. Chabot propose que le bill soit maintenant lu pour la seconde fois; et la question étant posée,

M. C. Dunkin, est entendu à la barre comme conseil de la part de John Fraser, écuyer, et autres, propriétaires de fiefs et de seigneuries dans le Bas-Canada, sur le dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, la considération ultérieure de la question, et l'audition du conseil, sont remises à lundi prochain.

Les autres ordres du jour sont aussi remis à lundi prochain.

Et la séance est levée.

Plusieurs correspondances remises.

Vente par le Schérif.

No. 1682.—Antoine Gagnon, Joseph Gagnon: Deux terres situées en la paroisse de Saint-François Rivière-du-Sud, en la première concession; l'une d'un arpent et demi de front sur quarante de profondeur, l'autre d'un arpent de front sur quarante de profondeur; avec les maisons, etc., dessus construites. Pour être vendues à la porte de l'église de Saint-François, Rivière-du-Sud, le 22 mars, à DIX heures du matin.

No. 1035.—Charles Gillard et, Peter Lavallé et autre: Un lot de terre, situé au faubourg Saint-Louis de Québec, rue Saint-Augustin, de dix-huit pieds de front sur cinquante-cinq de profondeur; avec une maison en bois, etc. Pour être vendu au bureau du schérif, le 22 mars, à DIX heures du matin.

No. 1590.—Louis Méthot et, Jacob Dussault: Un terrain, situé à L'Anse-au-Loup, village Saint-Charles, de trois quarts d'arpent de front sur trente de profondeur; avec les bâtisses dessus construites, etc. Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de L'Anse-au-Loup, le 22 mars, à DIX heures du matin.

CONSUMPTION PULMONAIRE.

Cette maladie qui a été si justement appelée l'opprobre des médecins, et considérée généralement jusqu'à ces années dernières comme incurable, quoique Laennec et son ami Bayle, tous deux auteurs distingués, disent que cette terrible maladie peut être guérie même dans une phase avancée, quand le foie n'est pas complètement désorganisé.

La seconde que nous offrons maintenant pour la guérison de cette terrible maladie est le BAUME DE CÉSAR SAUVAGE DE WISTAR, composé d'un médicament végétal, qui a une réputation d'infailibilité pour les maladies pour lesquelles on le recommande.

Voici quelques témoignages entr'autres:

M. S. W. FOWLE.—Cher monsieur.—Ayant souffert depuis longtemps d'un mauvais humeur et d'une affection des bronches, je suis engagé à faire l'essai d'une bouteille de Baume du Dr. Wistar, et je puis dire avec bonheur que je suis parfaitement guéri. Je dois à la justice la publication de la présente à tous ceux qui sont malades.

GEORGE H. DAVIS, Médecin. Je certifie par le présent que je connais bien M. Geo. H. Davis, et que j'ai la plus grande confiance dans la précédente lettre.

P. S. On peut croire à un pareil témoignage.

Point de véritable à moins qu'elle ne porte la signature de I. BUTTS sur l'enveloppe.

À vendre en gros et en détail, par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Buade, Haute-Ville.—10 mars 1853.

BITTERS OXYGÉNÉS.

MM. REED, BATES & AUSTIN.—Messieurs,—Je prends la liberté de vous témoigner ma reconnaissance, pour les bons effets de vos Bitters oxygénés.

Ma constitution avait beaucoup perdu par le typhus et les fièvres biliaires, et depuis quatre ans, j'ai beaucoup toussé et j'ai eu la respiration très gênée, avec un douloureux dans le côté, et près du cœur, tellement, que le sommeil de mon estomac était quelque fois assez fort pour me réveiller. On me transportait sur une chaise, et tous ceux qui m'ont vu ont dit que je n'en reviendrais jamais. J'ai fait usage d'une bouteille de Bitters oxygénés que m'a recommandé un ami, et dans cinq ou six jours, je me suis trouvé vaquer mieux. Je ne suis pas encore très bien; mais je puis vaquer à mes affaires, et comme des milliers de personnes souffrent de la même maladie, je recommande votre médecine à tout le monde.

Je suis, votre etc., ADEL D. CLARKE, REED, BATES & AUSTIN, droguistes, 26, Merchant's Row, Boston, agents généraux.

Prix, \$1 la bouteille, six bouteilles pour 5 piastres. À vendre en gros et en détail, par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Buade, Haute-Ville.—3 mars 1853.

NAISSANCE.

À la Baie Saint-Paul, le vingt du courant, en la demeure de Joseph Duchêne, écuyer, Dame Louise Savard, épouse de Marcel Larivière, a mis au monde une fille.

Le Canadien et le Pays sont priés de reproduire la naissance ci-dessus pour en informer le père qui se trouve dans ce moment-ci aux mines de l'Australie.

DÉCÈS.

Une femme, âgée, née Thérèse Pagée, épouse de P. Laliberté, est morte subitement, à Saint-Barthélemi, district de Montréal, mercredi matin, le 9 du courant. Elle revenait d'une courte visite chez un voisin lorsque la mort l'a surprise avant qu'elle eût pu atteindre le seuil de son domicile.

Au Cap-Rouge (Sainte-Foye), samedi, le 11 du courant, à l'âge de 27 ans et 4 mois, Delle Hélène de Villers, fille de son sieur Pierre de Villers.

À vendre.

UN superbe EMPLACEMENT de 77 pieds de profondeur sur 34 de largeur, situé à Saint-Roch, rue St. Joseph, hors du quartier, côté par un mur mitoyen de deux étages de hauteur, avec une bonne cheminée en briques rouge, un bon hangar dessus construit en bois qui est loué pour 15\$ par mois, ou neuf mois courant par an.

Trois des plus beaux emplacements situés près de l'Église de St. Sulpice, l'enclos des rues Masse et St. Pierre, des rues Victoria et Metcalfe.

Pour meilleure information, s'adresser à M. JOS. FELCHAT, Notaire, Rue du Pont, Saint-Roch.

Québec, 15 mars 1853.

À vendre.

UN superbe EMPLACEMENT de 77 pieds de profondeur sur 34 de largeur, situé à Saint-Roch, rue St. Joseph, hors du quartier, côté par un mur mitoyen de deux étages de hauteur, avec une bonne cheminée en briques rouge, un bon hangar dessus construit en bois qui est loué pour 15\$ par mois, ou neuf mois courant par an.

Trois des plus beaux emplacements situés près de l'Église de St. Sulpice, l'enclos des rues Masse et St. Pierre, des rues Victoria et Metcalfe.

Par encan sera vendue.

JEUDI et VENDREDI prochains, les 17 et 18 du courant, à moins qu'elle n'ait été vendue avant par vente privée. UNE collection précieuse et rare de LIVRES et BROCHURES sur le Canada, étant ce qui reste du fonds de librairie des héritiers NELLSON. AINSI, 3 ou 4 sets des LIVRES en PLAIN-CHANT en usage dans le diocèse. Québec, 15 mars 1853.

SOCIÉTÉ HARMONIQUE.

LA SECONDE RÉPÉTITION DU CONCERT donné par cette Société, aura lieu SAMEDI, prochain, le 19 du courant, à la SALLE MUSICALE, rue St. Louis. Les portes s'ouvriront à SEPT heures et DEMIE du SOIR, et le Concert commencera à 8 heures. Québec, 15 mars 1853.

Propriété à vendre.

UN EMPLACEMENT, situé à Beauport, contenant d'arpent environ de front sur 4 arpents en profondeur au nord, borné au Sud à la place publique de la Fabrique de Beauport, au Nord au chemin du roi; avec une maison en pierre en très bon état. Le tout étant la propriété de feu ISAAC BEGIN et de défunte HERMINE MAHEUX, son épouse. On accordera à l'acheteur des délais raisonnables. S'adresser à M. le curé de la Rivière-Ouelle. Ou à F. M. GUAY, Notaire, A la Pointe-Lévi.

12 mars 1853.

Recueil de 84 Messes.

HYMNES, PROSES, MOTETS, En deux, trois et quatre parties. Avec approbation de Mgr. l'Évêque de Québec. Prix, relié, 2\$. En vente chez J. & O. CREMAZIE, 12, Rue la Fabrique. Québec, 12 mars 1853.

Verrerie et Faïencerie.

Il sera vendu aux échantillons du soussigné, rue Fabrique, SAMEDI SOIR, 12 courant: VAISSELLE de Faïence, consistant en Services à déjeuner, à dîner, à dessert et à toilette, Pots, Brocs, etc., etc.; Verrerie, consistant en Carafes, Gobelets, Verres à vin, Salières, Huiliers, Pots, Plats, Verres, etc. —Aussi: Quelques assortiments de Livres blancs, Gravures, etc., etc. —Et: Homards conservés, Marinades espagnoles, etc. La vente commencera à SEPT heures. Québec, 12 mars 1853.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ Saint-Jean-Baptiste DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

IL se tiendra une ASSEMBLÉE SPÉCIALE des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste, MARDI, le 22 du courant, à SEPT heures P. M., à l'HOTEL-DE-VILLE, pour l'élection d'un Vice-Président pour la section Notre-Dame, et aussi pour prendre en considération une lettre d'un comité de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal au sujet de l'érection d'un monument à L. G. DUVERNAV, etc.

R. E. CARON, Président. T. FOURNIER, Secrétaire-Archiviste. Québec, 8 mars 1853.

À VENDRE.

QUELQUES CHEVAUX excellents, et un TAUREAU pur sang Ayrshire. S'adresser à ce bureau. 10 mars 1853.

À vendre à la Pointe-Lévi.

PRÈS Indian Cove, UN LOT DE TERRE contenant 72 acres, et une carrière y appartenant. S'adresser à F. X. LABRIE, Ou au bureau de l'honorable LOUIS PANET, N. P., Rue St. Louis. 10 mars 1853.

À VENDRE.

UN LOT DE TERRE contenant 90 acres, situé à la Petite-Rivière Saint-Charles, sur lequel se trouve le plus beau pouvoir d'eau possible. S'adresser à F. X. LABRIE. 10 mars 1853.

Association des Epiciers de Québec.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de l'Association susdite, aura lieu à l'HOTEL-DE-VILLE, LUNDI prochain, le 14 du courant, à TROIS heures P. M., à laquelle il sera fait un rapport annuel et aura lieu l'élection des officiers pour l'année courante. M. G. MOUNTAIN, Secrétaire. Québec, 10 mars 1853.

AVIS est par le présent donné que les affaires ci-

devant conduites par YVES TESSIER, seront continuées par les soussignés à dater du PREMIER de MAI prochain, sous les noms et raisons de TESSIER & LEDROIT. YVES TESSIER, A. T. LEDROIT.

LES soussignés informent leurs amis et le public

en général que le PREMIER de MAI prochain, ils transporteront leur ETABLISSEMENT dans le magasin maintenant occupé par M. C. Brocklesby, rue St. Pierre, Basse-Ville. YVES TESSIER, A. T. LEDROIT. Québec, 3 mars 1853.

Matériaux pour les constructeurs de Navires.

FER ROND d'Écosse, de 3/4 de pouce, 1, 1 1/2, 1 3/4, 1 1/2, avec un assortiment d'autres grandeurs, grand clous en fer battu et pressé, de 3 pouces sur 9, Cuillères de la tarière à patentes, d'Angleterre et des Etats-Unis, Huile de lin bouillie et esprit de térébenthine, Peintures, blanche, noire, rouge et autres. HENRY S. SCOTT, Québec, 3 mars 1853.

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre la succession de feu ISIDORE AMIOT, sont priés de livrer leurs comptes entre les mains du soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont aussi priés de payer sans délai. ABRAHAM AMIOT, N° 1, rue St. Simon, faubourg Saint-Louis. Québec, 24 février 1853.

LES soussigné informe le public qu'il a com-

mencé à entreprendre à son compte toutes sortes d'ouvrages en Maçonnerie, Plâtrage, etc., etc. Il a aussi toujours en main, un assortiment complet d'ornement en plâtre pour église et maison privée. JOSEPH LAROSE, Faubourg Saint-Louis, rue d'Arigny. Québec, 17 février 1853.

Morue! Morue!!

Le soussigné offre en vente: 90 QUARTS et drafts de MORUE verto de qualité supérieure. H. TURCOTTE, 37, Rue de la Couronne, Québec, 8 février 1853.

LES soussigné informe le public de la Grande-

Baie du Saguenay, qu'il a ouvert la UN ETABLISSEMENT où il pourra être acheté des de toutes espèces, et au prix de Québec. AMBROISE FAFFARD, Québec, 16 ov. 1852.

Annonces des Etats-Unis.

S. M. PETTENGILL & Co., AGENTS pour les annonces, etc., sont autorisés à recevoir des abonnements au Journal de Québec, ainsi qu'à avis du commerce, aux mêmes termes qu'à Québec, (sauf les frais de poste jusqu'aux lignes) à leurs bureaux, 122, NASSAU STREET, NEW-YORK, et 10, STATE STREET, BOSTON. S. M. P. et Co. sollicitent une visite des étrangers qui fréquentent les cités susdites pour affaires. Ils seront toujours prêts à leur faire bienvenue, et on sera libre d'user de tous les avantages que l'on peut se procurer à leur bureau. Et ils se chargent de faire les collections de deniers ainsi que des achats de tous genres, avec la plus grande célérité. Et Commandes pour papier, presses, encre, caractères et toutes choses faisant partie du matériel d'une imprimerie, satisfaites à des taux très bas, articles garantis, expédition par courrier ou autrement, selon le cas.

Thompson & Roesler,

N° 19, HUDEN LANE, NEW-YORK, IMPORTATEURS DE FOURRURES, Manufactures de Fourrures de fantaisie, Chapeaux, Casquettes et Chapeaux en paille.

T. & R. APPELLENT l'attention des Marchands Canadiens sur leur FONDS DE COMMERCE dans les branches susdites, lequel renferme tout ce qui est particulièrement propre au commerce du Canada. WM. M. THOMPSON, OTTO ROESLER. 26 février 1853. 3m.

OBSERVATIONS

DE M. L'ABBÉ FERLAND, Sur l'ouvrage intitulé: HISTOIRE DU CANADA, ETC., PAR M. Pabbé Brasseur de Burbourg.

Jolie brochure in-octavo, de 80 pages. Prix: 1\$. Exemplaire. En vente à la librairie du Journal de Québec. 19 février 1853.

Aux personnes prises du rhume, de la toux et de l'enrouement.

LE soussigné fait encore de ce CANDI EXPECTORANT qui a mérité la recommandation des médecins et autres, et qui l'on peut se procurer à la pharmacie de M. Musson, rue Buade, et à celle de M. ARBUTHNOT, au coin du Séminaire, et chez M. Fots, épicerie, Basse-Ville, ou chez le manufacturier, EN GROS ET EN DETAIL. JOHN STEVEN, Confiseur. Près l'Église Saint-Jean-Baptiste, rue St. Jean, en dehors des murs. Québec, 19 février 1853. 3m.

À VENDRE.

LA goëlette THREE BROTHERS, de 58 tonneaux, appartenant à la veuve du capit. LEBREU, avec tous ses agrès, et maintenant en hivernement au Cul-de-Sac. Elle accordera les termes les plus favorables. S'adresser à MME. VVE. LEBREU, Marché Saint-Paul. Québec, 26 février 1853. 6f.

AVIS.

LA soussignée marchande publique, et séparée de biens d'avec son époux, PIERRE LEBREU, donne par le présent avis qu'elle ne paiera aucune dette contractée sans un ordre spécial de sa part, et que personne n'est autorisé à retirer pour elle ses crédits, et que les paiements qui seront faits à d'autres qu'à elle-même, seront de nulle valeur. MARIE LACOMBE, épouse de Pierre Lelecler. Saint-Thomas, 3 mars 1853. 3f.

À VENDRE.

LA goëlette COVE, fichée en cuivre, avec tous ses agrès, capable de contenir 350 quarts. S'adresser à BABINEAU & GAUDRY. Québec, 1er mars 1853.

À vendre.

CASSONADE, en boucauts, tierçons et quarts, Sucre écrasé de Londres, en quarts, Sucre en pain, en boîtes, Melasses de cassonade, en tonnes, Rum de la Jamaïque, en tonnes, 25 à 30 O. P., Homards amarinés, en boîtes, chaque boîte contenant une douzaine de cannettes, Capelan, en tambours, Sel de Liverpool, en sacs, Cordes de lit, lignes, etc., etc. R. MITCHELL, Rue Arthur. Québec, 1er mars 1853.

À vendre.

UN assortiment général de CUIR, consistant en peaux de veau anglais, français et canadien, cordouan ciré, peaux de loup-marin émailées, cuir à semelle, à retuire, peaux de chèvre française, six boîtes de chaussures, fil à cordonnier, etc. R. MITCHELL, Rue Arthur. Québec, 1er mars 1853.

Attention! Attention!!

LE soussigné offre en vente, à des conditions éminemment avantageuses, UN LOT DE TERRE, rue Richmond, de 42 x 60 de profondeur. S'adresser au soussigné, ANT. A. PARENT, Notaire. Québec, 26 février 1853. 2fs.

PERDU.

LE 25 du courant, de l'hôtel du Parlement à la Place d'Armes, en cette cité, UN GANT DE VISON. Aucun renseignement touchant cette perte sera accueilli en reconnaissance au bureau de ce journal. Québec, 26 février 1853.

À vendre par les soussignés:

PLUSIEURS boucauts Cassonade brillante, Quarts Sucre écrasé de Londres, Café vert et rôti, Eau-de-vie, bruni et pâle, en entrepôt, Génievre de Koyper, idem, Vins d'export, de qualités assorties, idem. GIBB ET LANE & Co. 4c-16. Québec, 5 février 1853.

Fer en barres des Trois-Rivières.

UN petit lot de grands et assorties. À vendre par W. HUNT & Co. Québec, 22 février 1853.

Lits en fer et Poëles.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment de LITS EN FER ET POELES de parloir de patrons nouveaux. W. HUNT & Co. Québec, 22 février 1853.

Plaques pour Soes de Charrue.

À VENDRE par W. HUNT & Co. Québec, 22 février 1853.

BEURRE!

100 TINNETTES DE BEURRE de choix. À vendre par H. J. NOAD & Co. Québec, 22 février 1853.

À vendre.

CORDAGE goudronné, de 6 files à 10 pouces, Grelins, de 4 idem à 10 idem, Merlin, Ambrosine, Houseline, Bitord, etc., etc., Cinq arbres pour navires de 600 à 1200 tonneaux. R. MITCHELL, Rue Arthur. Québec, 1er mars 1853. 2m-15.

LES soussigné informe le public de la Grande-

Baie du Saguenay, qu'il a ouvert la UN ETABLISSEMENT où il pourra être acheté des de toutes espèces, et au prix de Québec. AMBROISE FAFFARD, Québec, 16 ov. 1852.

À vendre.

UN superbe EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain. S'adresser au Séminaire. Québec, 3 février 1853. 2m-15.

TERRAIN À VENDRE.

LE soussigné offre de nouveau en vente le magnifique lot de terre situé entre la propriété de D. Morz, écuyer, et celles des Dames Ursulines, en face de l'Esplanade, contenant 64 pieds de front sur 116 de profondeur, avec un autre morceau contigu de 32 x 36, donnant une sortie facile sur la rue. On n'exigera pas le capital. F. EVANTUREL, No. 32, rue St. Louis. Québec, 21 février 1852.

GLOVER & FRY

COMMENCERONT, LUNDI PROCHAIN, le 14 du courant, à vider leur magasin, EN VENDANT A DES PRIX EXTRAORDINAIREMENT RÉDUITS, leur fonds considérable et choisi de patrons de robes et garnitures; AINSI, une variété d'autres marchandises, à des PRIX RÉDUITS, pour faire place à leur ASSORTIMENT DU PRINTEMPS. On trouvera parmi leurs TAPIS des patrons des plus nouveaux et des meilleures qualités de Bruxelles, tapis veloutés, etc., etc. Leurs shirtings, leurs toiles à draps, à nappe, à serviette, et de Hollande, et autres marchandises unies sont d'excellentes manufactures, et à BAS PRIX, et forment un assortiment rare pour la saison. Rue de la Fabrique, 12 mars 1853.

GRAND MARCHÉ.

VERREBIE, GOBELETS, CARAFFES, ETC., ETC., ETC., En vente, sans réserve, Au N° 6, RUE ST. JEAN.

LES SOUSIGNÉS ayant décidé de fermer leur MAGASIN DE DÉTAIL, disposeront de tout leur fonds considérable de SERVICES À DINER, SERVICES À THÉ et à DEJEÛNER, NÉCESSAIRES, VERRERIE, LAMPES, VASES, etc., etc., A UNE GRANDE REDUCTION. Le bail de la maison étant transporté, le tout doit conséquemment être VENDU SANS RÉSERVE pour le PREMIER MAI. Québec, 24 février 1853. GOODWIN BROTHERS.

MAISON TETU.

LES soussignés informent leurs amis de la ville et de campagne et le public en général, qu'ils sont décidés à discontinuer leur Etablissement de détail le PREMIER de MAI prochain, et qu'en conséquence, ils sont prêts à offrir le 8 du courant, leur FONDS CONSIDÉRABLE de MARCHANDISES de gout et d'utilité, à des réductions considérables. Leur fonds de Tapis, Moire, Franges, etc., etc., et tout ce qui renferme ce département, mérite l'attention particulière des acheteurs. Le tout doit être vendu SANS RÉSERVE. N. B.—Les personnes qui désirent profiter des avantages qui leur sont offerts, sont priées de ne pas retarder à visiter leur établissement. Québec, 8 février 1853. 3m. L. & C. TETU & Co.

HISTOIRE DU CANADA, PAR F. X. GARNEAU,

3 VOLUMES, in-8.—SECONDE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.—PRIX, 22/6. UN TOME IV a été publié pour les souscripteurs à la première édition.—PRIX, 7/6. EN VENTE CHEZ J. et O. CREMAZIE, 12, rue la Fabrique. Québec, 14 décembre 1852.

SALLE MUSICALE.

LES MESSIEURS qui se servent de CANNE sont notifiés qu'ils ont à les laisser à la porte de la dite salle, vu que le plancher en a déjà été endommagé par leur usage. Québec, 8 mars 1853. 6f.

Propriétés à vendre ou à louer.

À louer pour plusieurs années. LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'Ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PANET, à qui il faut s'adresser. Québec, 12 février 1853.

À VENDRE.

UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap. S'adresser au Dr. GEO. M. DOUGLASS, Propriétaire. Québec, 15 février 1851.

PROPRIÉTÉS À VENDRE.

À SAINT-ROCH: 1° UN EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur la rue St. Valier, borné en profondeur à la cime du cap. 2° DITTO de 34 pieds de front sur la rue Fleurie, et de 32 sur la rue Grant, faisant le coin des dites rues. 3° DITTO de 54 pieds de front sur la rue St. Valier, sur 64 de profondeur.

HAUTE-VILLE:

4° UN EMPLACEMENT de 44 pieds de front sur 51 de profondeur, situé rue St. Stanislas avec une maison à deux étages dessus construite. 5° UN TERRAIN en pente, situé rue St. George de 89 pieds de front sur la dite rue, et de 95 pieds sur la rue Laval, avec une maison en pierre dessus construite. 6° UNE MAISON en pierre à deux étages, située rue Lamontagne, côté de la Basse-Ville. S'adresser à J. O. THOMAS dit BIGAQUETTE. Québec, 29 janvier 1853. 3m.

À AFFERMER.

POSSESSION donnée le 1er mai prochain, cette maison si désirable pour le commerce, située sur la rue Saint-Paul, près le marché, et occupée pendant les quatre dernières années par R. J. SHAW, comme magasin de ferronnerie. Pour savoir les termes d'affermage, s'adresser à WILLIAM DRUM, meublier, Marché Saint-Paul. Québec, 5 février 1853.

À vendre ou à louer.

UNE superbe MAISON, avec de belles dépendances et un bon JARDIN bien garni d'arbres fruitiers, située avantageusement pour le commerce, et à proximité de l'Église du Cap-Santé. Cette propriété offre toutes les commodités désirables pour une famille. Conditions libérales, et possession à être donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux, au Dr. J. M. G. GAUCHER. Cap-Santé, 13 janvier 1853. 2m-15.

À vendre, termes faciles.

LA PROPRIÉTÉ du soussigné, située sur le chemin du Cap-Rouge, à quatre milles de la ville. Québec, 14 octobre 1852. L. FISET.

À VENDRE.

UN EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain. S'adresser au Séminaire. Québec, 3 février 1853. 2m-15.

TERRAIN À VENDRE.

LE soussigné offre de nouveau en vente le magnifique lot de terre situé entre la propriété de D. Morz, écuyer, et celles des Dames Ursulines,

Association de la Salle Musicale de Québec.

LA SALLE MUSICALE DE QUÉBEC, située sur la rue St. Louis, la partie la plus favorable de la cité, sera complétée dans un court espace de temps, et le visiteur la trouvera égale à aucune construction de ce genre sur le continent; elle a été érigée par des juges des plus compétents en musique, et jugée très propre au développement de la voix. La scène est des mieux construites, et les toiles seront peintes par un artiste d'une habileté et de talents incontestables. Les facteurs de la halle, et les tentures sont exécutés dans le goût le plus somptueux; quoique chaste; bref, tout ce que le goût moderne a de convenable et d'appréciable y a été prévu, sans aucun égard à la dépense. Le comité de régie est plein de confiance lorsqu'il fait appel AUX LECTEURS PUBLICS, AUX DIRECTEURS DES THÉÂTRES, AUX CHANTEURS, INSTRUMENTALISTES DE CONCERT, D'ASSEMBLÉES et autres, en offrant toute facilité aux locataires.

On peut y procurer plusieurs suites d'appartements convenables pour UNE LIBRAIRIE, des CLUBS, LOGES et AUTRES SOCIÉTÉS; ainsi que DEUX SUPERBES MAGASINS, admirablement adaptés aux besoins d'un marchand détaillant de première classe; ou pour des restaurants; lesquels pourraient être complètement séparés de tout rapport avec la Halle si on exigeait.

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC.

OUVERTE depuis le 15. A. M. jusqu'à 10h. P. M. LE PRIX DE SOUSCRIPTION de 25s. IDEM pour les commis dans les maisons de commerce, bureaux du gouvernement, les étudiants en droit et en médecine, les élèves arpenteurs, 15s.

NOUVEAUX OUVRAGES AJOUTÉS À LA LIBRAIRIE The Successful Merchant—Sketches of the Life of Mr. Samuel Budgett, par Wm. Arthur, A. M. Beatrice, or The Unknown Relative; par Catherine Sinclair, Home Scenes and Heart Studies, par Grace Aguilar, Québec, 17 février 1853.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond.

LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont approuvé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853, qui ordonne et fixe les mises de fonds, laquelle résolution a été publiée conformément à la loi:

- JOHN CAMPBELL, Ecuyer, pour Saint-Gilles, Saint-Sylvestre, Sainte-Croix, Lévis, Inverness et Lévis.
P. CORMIER, Ecuyer, pour Somerset.
Dr. U. M. POISSON, pour Stanfold.
JAMES GOODHUE, Ecuyer, pour Arlathaska, Warwick, Halifax et Blandford.
W. W. WADLEIGH, pour les Châtes de Kingsley.
G. E. CHELSEA, Ecuyer, pour Danville, Kingsley, Powerstown, Tingwick, Chester et Shipton.
G. K. FORSTER, Ecuyer, pour Richmond.
THOS. TAIT, Ecuyer, pour Melbourne.
W. L. FELTON, Ecuyer, pour Sherbrooke, Lennoxville et Compton.

GEORGE BESWICK, Président. R. SYMES, Trésorier. Québec, 17 février 1853.

AVIS.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs d'actions ou propriétaires du Chemin de Fer de Québec et Richmond que le premier jour de février courant, il a été résolu par les directeurs de la dite compagnie qu'il serait fait sept versements d'une livre courant chaque par action, les dits versements étant les premiers ordonnés, la dite somme d'une livre par chaque action payable comme suit, savoir: Le premier versement, le quatorzième jour de mars prochain; le deuxième versement, le quatorzième jour d'avril prochain; le troisième versement, le seizième jour de mai prochain; le quatrième versement, le dix-huitième jour de juin prochain; le cinquième versement, le dix-neuvième jour de juillet prochain; le sixième versement, le vingtième jour d'août prochain et le septième versement, le vingt-et-unième jour de septembre prochain.

Et en conséquence les dits souscripteurs ou propriétaires d'actions dans le dit chemin de fer de Québec et Richmond sont par le présent requis de payer les dits versements d'une livre par action entre les mains du trésorier de la dite compagnie ou des agents dûment constitués d'elle, au bureau de la compagnie, en la Haute-Ville de la cité de Québec, au Buade, le ou avant les jours ci-dessus respectivement mentionnés.

THOS. LLOYD, Secrétaire.

CHEMIN DE FER SUCUSSAL DE MEGANTIC.

AVIS est par le présent donné que l'on s'adressera au parlement, en février prochain, afin d'obtenir l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la station de Bécancour au chemin de fer de Richmond, jusqu'à Inverness, Lévis, Halifax et New Ireland, et pour améliorer la navigation du lac et de la rivière Mégantic. Daté Québec, 2 décembre 1852.

PELLETIERES.

LE sousigné paiera les PLUS HAUTS PRIX pour toutes sortes de PELLETIERES non manufacturées, de saison, à son bureau n° 25, rue St. Pierre, Basse-Ville. D. R. STEUART, 25.

SLEIGHS! SLEIGHS!!

LE SOUSSIGNÉ informe le public qu'il a en mains, prêts à VENDRE, un grand nombre de SLEIGHS, depuis un siège jusqu'à trois, SLEIGHS FINE-DRIBET, CARRIAGES de famille, etc. La plupart de ces voitures sont de première classe. PRIX MODÉRÉS. IGNACE PAGÉ, Maître-charron, 511, Rue Saint-Jean, faubourg Saint-Jean, Québec, 18 décembre 1852.

RELATION ABRÉGÉE DE QUELQUES MISSIONS DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JESUS dans la Nouvelle-France, par le Père Bussani. Traduit par le rév. Père Martin, 1 vol. in-8, orné de cartes et de gravures. Prix, 5s. En vente chez J. & O. CREMAZIE, 12, Rue la Fabrique, Québec, 10 fév. 1853.

CHARLES GUERIN, ROMAN DE MOEURS CANADIENNES.

OUVRAGE ILLUSTRÉ. Cinquième livraison.—PRIX 1s. 3d. A VENDRE chez les principaux libraires de cette ville. On peut également se le procurer de M. C. W. HUSTON, 63, rue St. Jean, faubourg St. Jean, agent pour Québec et son district. La sixième livraison PARAITRA SOUS PEU. On donnera DEUX LIVRAISONS par MOIS, jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé. Le tout devra former cent six et sept livraisons. G. HYPOLITE CHERRIER, Editeur-propriétaire, Québec, 29 janvier 1853.

NOUVELLE PHARMACIE.

AL'ENCOIGNEURE DES RUES DU PALAIS ET ST. JEAN VIS-A-VIS LA MAISON TETU. Le sousigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a maintenu prêt à fournir toutes sortes de DROGUES et MÉDICAMENTS d'une pureté sans exemple, ainsi que toute une variété d'articles de fantaisie pour la toilette, consistant partie en soies de senteur de verre coupé, de LUBIN, DEMARSON et CHETELAT, et autres parfums véritables; Peignes et Brosses de toutes descriptions; ÉPONGE FINE DE TURQUIE, etc., etc. Aussi, ARROW-ROOT pure des Bermudes, MÉDICINE A PATENTE, et tout autre article de sa branche. SODA WATER de la fontaine, avec un choix de SIROPS. Toutes prescriptions de Médecines, ordonnances de famille, ou toute demande de médecines domestiques accueillies avec la plus grande attention. Le sousigné se flatte d'être en état de satisfaire les membres de la Faculté et les familles qui voudront bien l'honorer de leurs commandes. SAMUEL WRIGHT, Chimiste et Droguiste, Québec, 3 juin 1852.

SIMON BÉDARD, PEINTRE, rue St. Nicolas, n° 22, Palais, 11 décembre 1852.



Société d'Agriculture du comté de Rimouski, N° 1.

IL y aura un concours à Saint-Simon, MARDI, le QUINZIÈME JOUR de mars prochain, à DIX heures du matin, et des prix seront accordés pour les objets suivants, savoir:

- Ble froment..... 3 prix.
Ble de la Mer Noire..... 3 idem.
Blé Laurent..... 2 idem.
Pois verts..... 2 idem.
Pois blancs..... 3 idem.
Orge mondée..... 3 idem.
Orge converti..... 3 idem.
Avoine..... 3 idem.
Graine de Lin..... 3 idem.
Graine de Mil..... 4 idem.
Pour les détails voir les affiches.

Par ordre, CHS. T. DUBE, Secrétaire, février 1853.

COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

450 West Strand, Londres. N° 17, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL. CAPITAL, £500,000 STERLING.

ALMANACH ECCLESIASTIQUE ET CIVIL DE 1853.

CE ALMANACH comprenant 126 pages d'in-18, est maintenant EN VENTE à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, rue de la Fabrique, de M. J. T. BROUSSEAU, de MM. BOSSANGE, MOREL & CIE, rue Buade, et chez les éditeurs-imprimeurs A. CÔTÉ & CIE, près l'Archevêché. PRIX: 12 sous l'exemplaire.

TABLE DES MATIERES.

Explication des termes du Calendrier..... 1
Calendrier..... 1
Partie Ecclesiastique—Cant de Rome..... 19
Colleges Catholiques (Général du)..... 19
Clergé Catholique des provinces anglaises de l'Amérique du Nord..... 23
Diocèse de Québec..... 23
Liste des séminaires et des collèges de ce diocèse, etc..... 25
Cures et desservants de ce diocèse..... 25
Séminaires, cures et missionnaires..... 35
Diocèse de Montréal..... 36
Séminaires, collèges, cures et missionnaires..... 37, 38, 39
Hospices et établissements religieux..... 42
Diocèse de Saint-Hyacinthe..... 43
Séminaires, cures et missionnaires..... 43, 44
Diocèse de Bytown..... 46
" de Kingston..... 46
" de Toronto..... 47
" du Nord-Ouest..... 49
Province Ecclesiastique d'Halifax..... 49
Diocèse d'Halifax..... 50
" de Saint-John..... 51
" du Nouveau-Brunswick..... 51
" d'Arichat..... 52
" de Terre-Neuve..... 53
Nécrologie Ecclesiastique..... 54
Partie Civile.—Famille Royale d'Angleterre..... 56
Ministère anglais..... 56
Population de la Grande-Bretagne..... 57
" du Royaume-Uni..... 57
CANADA.—Gouvernement..... 58
Gouverneur, etc..... 58
Conseil Exécutif..... 58
Officiers en loi de la couronne..... 59
Bureau du Secrétaire Provincial, (officiers du)..... 59
" du Registrar provincial, do..... 59
" de l'Inspecteur-Général, do..... 59
" des Terres de la Couronne, do..... 59
" du Receveur-Général, do..... 60
" des Travaux-Publics, do..... 60
" des Postes, do..... 60
" de la Milice, do..... 60
" des Statistiques, do..... 60
" des Sauvages, do..... 60
Imprimeurs de Sa Majesté..... 60
Guide aux bureaux du gouvernement..... 61
Législation.—Conseil Exécutif..... 62
" Assemblée Législative..... 63
" Officiers de..... 65
" Officiers des Cours..... 65, 66, 67, 68
Enregistreurs des Hypothèques..... 68
Instruction publique..... 70
Haut-Canada..... 70
" Bas-Canada..... 70, 72, 73
Vice-rois des Ecoles..... 73
Maison d'Education..... 74
Universités, collèges, école de médecine, etc..... 75
Institutions financières.—Banques..... 77
Population des Canadas..... 80
" par religion..... 81
" par religion..... 81
Relevé statistique et agricole du Haut et du Bas Canada..... 82
Commerce et navigation du Canada..... 84
Revenu et Dépenses du Canada, 1851..... 88
" do..... 88
Tableau estimatif du revenu et des dépenses du Canada, 1852..... 87
Intérêt sur la dette du Canada..... 90
Travaux publics produits..... 90
" Do..... 91
" Do..... 91
Tableau des droits de douane du Canada..... 92
Percepteurs des douanes..... 99
Département des Postes..... 100
Taux du port des lettres..... 100
Rapport du bureau des Postes, 1852..... 102
Conseil de Ville, cité de Québec..... 104
Conseils des nations étrangères à Québec..... 104
Associations littéraires des Québécois..... 105
Population, etc., du Nouveau-Brunswick..... 105
" de la Nouvelle-Ecosse..... 105
" de Terre-Neuve..... 106
" de l'île du Prince-Édouard..... 106
Instruction publique dans ces mêmes provinces..... 106, 107
Listation des Etats-Unis de 1790 à 1850..... 108
Almanach Industriel, etc..... 111

POUDRE LEVAIN DE DURKEE.

PÂTISSERIE DE TOUTE SORTE. A VENDRE, Chez les principaux Epiciers en cette cité. Manière de s'en servir.

Chaque pincée de farine ajoutée trois cuillerées de la poudre, mélangez le tout ensemble tandis qu'il est encore sec, ajoutez alors votre beurre ou votre saindoux et votre lait, formez une pâte et mettez-la immédiatement dans un four chaud. Par ce procédé, il faut moins pétrir toute espèce de pâte, la laisser plus molle et la mettre dans un four plus chaud qu'à l'ordinaire. L'on n'a besoin que de très peu de lait, de beurre ou de saindoux pour faire d'excellent biscuit; beaucoup de cuisiniers n'en emploient même pas. L'on peut faire des gâteaux de Savoie et autres gâteaux de famille sans un seul œuf. Les gâteaux de sarrasin, les crêpes et autres gâteaux de ce genre peuvent se faire en moins de dix minutes, et si l'on fait un usage judicieux de la poudre, ces gâteaux seront toujours doux, légers et tendres. Pour les gâteaux de maïs, puddings, toutes et pâtisseries de tout genre, cette poudre est d'une utilité incontestable. De reste, son usage prouvera amplement à tous les cuisiniers que c'est la véritable et la seule méthode à employer, et que rien, dans l'art de la pâtisserie, ne saurait égaler la Poudre Levain.

WESTON HUNT & JOHN ROSS, Agents pour Québec, 3 février 1853. 12m.

La Ruche Littéraire ILLUSTRÉE.

La distraction vaut à l'esprit ce que le délassement vaut au corps: il faut de l'une et de l'autre.

M. G. H. CHERRIER, cédant aux sollicitations pressantes de quelques amis, publiera tout prochainement, sous ce titre, la première livraison d'un Album consacré exclusivement à la littérature canadienne. Plusieurs jeunes Canadiens ont offert leur plume, moyennant quelque rémunération que le public, avec un peu de bonne volonté et de patriotisme, peut leur accorder sans déshonneur. Aussitôt que M. C. sera sûr d'un encouragement raisonnable, partant d'un nombre suffisant d'écrits, LA RUCHE LITTÉRAIRE paraîtra périodiquement, et illustrée.

LA RUCHE LITTÉRAIRE sortira par livraisons plus ou moins volumineuses, suivant la longueur des écrits.—M. C. voulant que chaque livraison contienne, autant que possible, l'essai dans son entier, afin que la patience du lecteur ne souffre pas. Le prix sera de QUINZE SOLS pour chaque livraison, quelle que soit la quantité de matière qu'elle renfermera. Toute de dire que la morale la plus pure, et que la pudeur la plus susceptible seront invariablement respectées.

LA RUCHE LITTÉRAIRE aura, sous le rapport typographique, tout le mérite possible. M. C. profite de l'occasion pour faire appel à tous ses jeunes compatriotes qui se sentent le talent et le goût d'écrire, dans quelque genre que ce puisse être. En attendant qu'il puisse leur offrir à tous quelque chose de plus substantiel, il acceptera toujours leurs écrits avec la plus vive reconnaissance.

M. C. a le ferme espoir que la Presse, sans distinction, l'aidera de tout son pouvoir dans une entreprise aussi nationale. M. C. est convaincu qu'une fois avec la sympathie et l'indulgence du journalisme, on peut se considérer presque sûr du succès.

Comme M. C. éprouve le besoin de connaître ceux qui sont chez nous disposés à encourager une bonne fois la littérature canadienne jusqu'à ce jour si négligée, il a déposé à cet effet des listes chez les principaux libraires de Montréal, Trois-Rivières et Québec, ainsi qu'aux différents habitants et Chambres de Lecture, et se propose d'en placer chez des Agents à la campagne. Les amateurs pourront y mettre leur nom, afin que M. C. sache sur combien d'amis il peut compter.

22 M. C. les propriétaires de journaux, tant de Montréal, que de Québec et des Trois-Rivières, qui inséreront l'annonce ci-dessus gratis pendant un mois, recevront chacun une copie du Journal.

G. HYPOLITE CHERRIER, Montréal, 10 février 1853.

A vendre à cette Imprimerie: LES ADDITIONS SUIVANTES.

Au BREVIAIRE et au MISSEL:

- 1. S. Hilari Ep. et Doct. (additio ad VI. lect).
2. P. Petros. Sang. D. N. J. C. (missa).
3. do. do. (officium).
4. do. do. (missa cum notis).
5. do. do. (offic. do.)
6. Septem Dolorum B. M. V. (officium).
7. S. Alphonsi de Ligorio (missa).
8. Patrocinii S. Joseph do.
9. S. Francisca Caracciolo do.
10. SS. Cordis D. N. J. C. do.
11. S. Familii J. M. J. (officium et missa).
12. S. Inemii et Soc. M. do.
13. S. Lancelae et Clavornu D. N. J. C. (missa).
14. Desponsationis B. M. V. do.
15. S. Spinen Corone D. N. J. C. do.
16. Oratoin D. N. J. C. (officium et missa).
17. S. Sindonis D. N. J. C. (missa).
18. P. Petros. Sang. D. N. J. C. do.
19. B. M. V. Auxiliatricis do.
20. S. Joannis Nepomuceni do.
21. Immaculate Concept. (offic. pars autumnalis.)
22. do do do do verna.
23. do do do do astiva.
24. do do do do hiemalis.
25. S. Stanislai Kostka, conf. missa.
26. Immaculate Conceptionis, do.
27. Puritatis B. M. V. do.
28. Sacramu V. Vulturu D. N. J. C. do.
29. Comm. Passionis D. N. J. C. do.
30. S. Rochi, do.

Les messieurs du clergé, s'ils veulent éviter tout malentendu dans leur demande, voudront bien l'accompagner du numéro précité qui accompagne chacune des additions.

ALMANACH ECCLESIASTIQUE ET CIVIL DE 1853.

CE ALMANACH comprenant 126 pages d'in-18, est maintenant EN VENTE à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, rue de la Fabrique, de M. J. T. BROUSSEAU, de MM. BOSSANGE, MOREL & CIE, rue Buade, et chez les éditeurs-imprimeurs A. CÔTÉ & CIE, près l'Archevêché. PRIX: 12 sous l'exemplaire.

TABLE DES MATIERES.

Explication des termes du Calendrier..... 1
Calendrier..... 1
Partie Ecclesiastique—Cant de Rome..... 19
Colleges Catholiques (Général du)..... 19
Clergé Catholique des provinces anglaises de l'Amérique du Nord..... 23
Diocèse de Québec..... 23
Liste des séminaires et des collèges de ce diocèse, etc..... 25
Cures et desservants de ce diocèse..... 25
Séminaires, cures et missionnaires..... 35
Diocèse de Montréal..... 36
Séminaires, collèges, cures et missionnaires..... 37, 38, 39
Hospices et établissements religieux..... 42
Diocèse de Saint-Hyacinthe..... 43
Séminaires, cures et missionnaires..... 43, 44
Diocèse de Bytown..... 46
" de Kingston..... 46
" de Toronto..... 47
" du Nord-Ouest..... 49
Province Ecclesiastique d'Halifax..... 49
Diocèse d'Halifax..... 50
" de Saint-John..... 51
" du Nouveau-Brunswick..... 51
" d'Arichat..... 52
" de Terre-Neuve..... 53
Nécrologie Ecclesiastique..... 54
Partie Civile.—Famille Royale d'Angleterre..... 56
Ministère anglais..... 56
Population de la Grande-Bretagne..... 57
" du Royaume-Uni..... 57
CANADA.—Gouvernement..... 58
Gouverneur, etc..... 58
Conseil Exécutif..... 58
Officiers en loi de la couronne..... 59
Bureau du Secrétaire Provincial, (officiers du)..... 59
" du Registrar provincial, do..... 59
" de l'Inspecteur-Général, do..... 59
" des Terres de la Couronne, do..... 59
" du Receveur-Général, do..... 60
" des Travaux-Publics, do..... 60
" des Postes, do..... 60
" de la Milice, do..... 60
" des Statistiques, do..... 60
" des Sauvages, do..... 60
Imprimeurs de Sa Majesté..... 60
Guide aux bureaux du gouvernement..... 61
Législation.—Conseil Exécutif..... 62
" Assemblée Législative..... 63
" Officiers de..... 65
" Officiers des Cours..... 65, 66, 67, 68
Enregistreurs des Hypothèques..... 68
Instruction publique..... 70
Haut-Canada..... 70
" Bas-Canada..... 70, 72, 73
Vice-rois des Ecoles..... 73
Maison d'Education..... 74
Universités, collèges, école de médecine, etc..... 75
Institutions financières.—Banques..... 77
Population des Canadas..... 80
" par religion..... 81
" par religion..... 81
Relevé statistique et agricole du Haut et du Bas Canada..... 82
Commerce et navigation du Canada..... 84
Revenu et Dépenses du Canada, 1851..... 88
" do..... 88
Tableau estimatif du revenu et des dépenses du Canada, 1852..... 87
Intérêt sur la dette du Canada..... 90
Travaux publics produits..... 90
" Do..... 91
" Do..... 91
Tableau des droits de douane du Canada..... 92
Percepteurs des douanes..... 99
Département des Postes..... 100
Taux du port des lettres..... 100
Rapport du bureau des Postes, 1852..... 102
Conseil de Ville, cité de Québec..... 104
Conseils des nations étrangères à Québec..... 104
Associations littéraires des Québécois..... 105
Population, etc., du Nouveau-Brunswick..... 105
" de la Nouvelle-Ecosse..... 105
" de Terre-Neuve..... 106
" de l'île du Prince-Édouard..... 106
Instruction publique dans ces mêmes provinces..... 106, 107
Listation des Etats-Unis de 1790 à 1850..... 108
Almanach Industriel, etc..... 111

PRIX RÉDUIT!

MANUEL DES PARENTS CHRETIENS.

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS. Par AL MAILLOUX, père, V. G. APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

ON peut encore se procurer cet excellent ouvrage, à cette imprimerie. On peut aussi se le procurer à Montréal, chez MM. FABRES & CIE, Libraires, et chez M. J. R. BOLLAND, Libraire; aux Trois-Rivières, chez M. P. DESFOSSES, marchand; et aux Trois-Pistoles, chez M. NAZAIRE TETU, marchand. PRIX: 1/10 l'exemplaire. On fait une remise considérable aux marchands de la campagne qui ACHÈTENT EN GROS. 18 novembre 1852.

PRIX RÉDUIT. MANUEL DES PARENTS CHRETIENS.

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS. Par AL MAILLOUX, père, V. G. APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

ON peut encore se procurer cet excellent ouvrage, à cette imprimerie. On peut aussi se le procurer à Montréal, chez MM. FABRES & CIE, Libraires, et chez M. J. R. BOLLAND, Libraire; aux Trois-Rivières, chez M. P. DESFOSSES, marchand; et aux Trois-Pistoles, chez M. NAZAIRE TETU, marchand. PRIX: 1/10 l'exemplaire. On fait une remise considérable aux marchands de la campagne qui ACHÈTENT EN GROS. 18 novembre 1852.

PRIX RÉDUIT. MANUEL DES PARENTS CHRETIENS.

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS. Par AL MAILLOUX, père, V. G. APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

ON peut encore se procurer cet excellent ouvrage, à cette imprimerie. On peut aussi se le procurer à Montréal, chez MM. FABRES & CIE, Libraires, et chez M. J. R. BOLLAND, Libraire; aux Trois-Rivières, chez M. P. DESFOSSES, marchand; et aux Trois-Pistoles, chez M. NAZAIRE TETU, marchand. PRIX: 1/10 l'exemplaire. On fait une remise considérable aux marchands de la campagne qui ACHÈTENT EN GROS. 18 novembre 1852.

PRIX RÉDUIT. MANUEL DES PARENTS CHRETIENS.

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS. Par AL MAILLOUX, père, V. G. APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

ON peut encore se procurer cet excellent ouvrage, à cette imprimerie. On peut aussi se le procurer à Montréal, chez MM. FABRES & CIE, Libraires, et chez M. J. R. BOLLAND, Libraire; aux Trois-Rivières, chez M. P. DESFOSSES, marchand; et aux Trois-Pistoles, chez M. NAZAIRE TETU, marchand. PRIX: 1/10 l'exemplaire. On fait une remise considérable aux marchands de la campagne qui ACHÈTENT EN GROS. 18 novembre 1852.

PRIX RÉDUIT. MANUEL DES PARENTS CHRETIENS.

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS. Par AL MAILLOUX, père, V. G. APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

ON peut encore se procurer cet excellent ouvrage, à cette imprimerie. On peut aussi se le procurer à Montréal, chez MM. FABRES & CIE, Libraires, et chez M. J. R. BOLLAND, Libraire; aux Trois-Rivières, chez M. P. DESFOSSES, marchand; et aux Trois-Pistoles, chez M. NAZAIRE TETU, marchand. PRIX: 1/10 l'exemplaire. On fait une remise considérable aux marchands de la campagne qui ACHÈTENT EN GROS. 18 novembre 1852.

PRIX RÉDUIT. MANUEL DES PARENTS CHRETIENS.

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS. Par AL MAILLOUX, père, V. G. APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

ON peut encore se procurer cet excellent ouvrage, à cette imprimerie. On peut aussi se le procurer à Montréal, chez MM. FABRES & CIE, Libraires, et chez M. J. R. BOLLAND, Libraire; aux Trois-Rivières, chez M. P. DESFOSSES, marchand; et aux Trois-Pistoles, chez M. NAZAIRE TETU, marchand. PRIX: 1/10 l'exemplaire. On fait une remise considérable aux marchands de la campagne qui ACHÈTENT EN GROS. 18 novembre 1852.

PRIX RÉDUIT. MANUEL DES PARENTS CHRETIENS.

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS. Par AL MAILLOUX, père, V. G. APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

LES VOIX OCCIDENTALES.

CHANTS NATIONAUX.

PAR J. LENOIR.

LES ÉDITEURS, DE MONTIGNY et CIE, ont paru vers la FIN DE FÉVRIER prochain, UN RECUEIL de POÉSIES portant le titre ci-haut, formant un joli volume in-12 d'environ 250 pages. L'ouvrage sera imprimé avec caractères entièrement neufs, et orné de fleurons, culs-de-lampe, sur beau papier.

Prix: SEPT CHELINS et DEMI pour les personnes souscrivant avant la publication de l'ouvrage, et DIX CHELINS pour celles qui ne l'achètent qu'après la publication. On souscrit à Montréal, au bureau des Éditeurs, 701, rue St. Paul. On peut souscrire aussi chez tous les agents du Monteur, 29 janvier 1853.

LE CHEMIN DE FER DU NORD! PROSPÉRITÉ DE QUÉBEC!

LES citoyens de Québec devraient tous mener à leur cette entreprise importante. Faites vos achats au plus vieil Établissement de Québec, de

F. CASEY,

Rue de la Fabrique, Haute-Ville, OU L'ON VEND AU PRIX COUTANT, Le meilleur assortiment de Marchandises Sèches. En achetant au susdit Établissement, vous ferez des gains assez considérables pour vous permettre de prendre des actions dans le Chemin de fer du Nord, qu'IL FAUT QUE NOUS AYONS! Québec, 4 janvier 1853.

A vendre par les soussignés: 250 TONNEAUX de fer écossais, rond carré et plat.

50 Tonneaux fer anglais raffiné. Plaques pour boulloirs de toutes grandeurs, fer pour rivets et angle. Acier de Sanderson, plat, carré, rond et octogone. Acier de première qualité et commun de Sanderson pour ressorts. Enclumes supérieures et communes, vices, coins, etc. Soufflets à patente de Linley, et forges portatives, patrons en ong et en forme circulaire. Ponds à tirer et à miner, F. and FF. Fusée à patente pour miner, flexible pour l'hiver, au quart ou autrement. Fiches manufacturées et préparées, 3 pouces à 8 pouces. Ferblanc I. X. D. X. etc. Tôles du Canada. Fer en feuilles galvanisées. Plomb, zinc, article nouveau et approuvé, combinant les qualités du plomb et du zinc. Acier commun et fondu, anglais et américain. Pelles et bèches. Peinture de zinc à patente, de Hubbuck et fils. Vrai blanc de plomb en baril, de 28 lbs. à 3 en canistres. Huile de lin, thébaïque, ceres assorties, etc. Feuilles d'or, toutes à blattir à patente. Crin tressé à bouillottes, etc., etc. Colle de Londres de la 1ère et 2e qualité, en barils et en sacs. Coupeurs de foin et végétaux, américains. Haches, patrons canadiens et américains, grandes haches, herminettes et autres outils garantis (manufacture de SCOTT). H. S. SCOTT, Québec, 11 oct. 1852.

LE SOUSSIGNÉ remercie le public et ses nombreux et respectables patrons de l'encouragement qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis bien des années, et en leur redemandant un redoublement de patronage, offre à leurs goûts variés, des MEUBLES de toute espèce, depuis les plus riches jusqu'à ceux de simple utilité.

S'étant procuré des patrons les plus rares des meubles français, allemands, anglais et américains, il offre actuellement en vente à son magasin, rue St. Valier, des MEUBLES de tous les styles. Ces MEUBLES consistent en Sofas, Canapés, Cautchets, Fauteuils, Chaises, Divans, Ottomans, Commodes, Buffets, Bureaux, Bibliothèques, Bureaux à toilette, Claironniers, Tables de salon, Tables à cartes, Tables à trumeaux, Miroirs, Lave-mains.

La plupart de ces meubles sont, à volonté, couverts en bois ou du plus beau marbre blanc. Le soussigné fait et fournit également les Lits de erin et de plume. Son assortiment de TAPISSERIES est considérable et contient les meilleures qualités de Tapisseries, comme les patrons du plus beau choix. Le soussigné offre tous ces objets à des prix extrêmement modérés.

J. O. VALLIERES, Québec, 28 déc. 1852.

JOHN HENDERSON et Cie, Importateurs et Manufacturiers de CHAPEAUX ET PELLETERIES, RUE BUADE, Québec.

J. HENDERSON, H. MARCOU, G. R. RENFREW. Les plus hauts prix payés pour toutes sortes de Pelleteries non-manufacturées. 11 janvier 1853.

Parfumerie Française

DE Lubin, Demarson et Chetelat, Monpelas, Maugeat et Condray, A VENDRE par les soussignés: Double extrait, Bouquet des Dames; Patchouly, Bergamotte, Oeillet, Verveine, Quatre fleurs, Aubépine, Jemmy Lind, de Rose, Bouquet Mignon, de Roséada, de Fleur d'Orange, de Spring Flowers, Bouquet de Chantilly, Bouquet de la Reine, de Violette, de Joaquette, de Miel, de Caroline, Fleurs d'Italie, Bouquet d'Orient, Mousseline au Portugal, Géranium, Bouquet des Soirées, Muse, Ambroisie, Bouquet de la Duchesse, Bouquet des Bois, Bouquet d'Isabelle, Bouquet de Giselle; de Clematite, Bouquet d'Olga; de Magnolia, Bouquet d'Ambre, au Jasmin, de West-End, Essence de Bouquet d'Atkinson.

Eau de Fleurs d'Orange,